



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

11^e séance plénière

Jeudi 25 septembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est S. E. Mme Zdenka Kramplová, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie. Je lui donne la parole.

Mme Kramplová (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Je souhaite également remercier votre prédécesseur, M. Razali Ismail pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

La présente session de l'Assemblée générale est cruciale dans la mesure où elle doit mettre en évidence la capacité des Nations Unies de réagir comme il convient aux changements intervenus sur la scène mondiale après la fin de la guerre froide, en particulier ceux liés aux problèmes auxquels est confrontée l'humanité à l'aube du nouveau millénaire. Nous sommes tous conscients du fait que des réformes doivent être apportées à l'Organisation des Nations Unies si l'on veut qu'elle soit en mesure de répondre aux attentes et aux besoins de cette nouvelle ère. La République slovaque se félicite du rapport du Secrétaire général (A/51/950), intitulé «Rénover l'Organisation des Nations

Unies : un programme de réformes», et appuie les efforts qu'il déploie dans la rationalisation des activités de l'Organisation afin de renforcer sa cohésion, de déployer de manière stratégique ses ressources, de rationaliser les efforts et d'apporter une flexibilité de réaction.

Les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général mettent en évidence une détermination ferme de transformer l'ONU en un centre qui prendra une part active aux relations internationales, conformément aux principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. Bien que l'un des principaux objectifs de la réforme soit de rationaliser les travaux de l'Organisation et de réaliser des économies, il ne doit pas constituer l'objectif ultime de la réforme, étant donné que cette démarche ne peut conduire au renforcement du système des Nations Unies. Toute réforme qui conduirait à un affaiblissement des Nations Unies est inacceptable.

Le financement de l'ONU doit nécessairement faire partie intégrante du processus de réforme étant donné que la crise financière actuelle a de graves répercussions sur les résultats de l'Organisation. Nous considérons que le principe du respect des obligations juridiques — dans ce cas le paiement des contributions — devrait être à la base de toute solution à adopter même s'il y a lieu de reconnaître que plusieurs pays sont redevables d'arriérés à l'Organisation du fait que le barème des quotes-parts qui leur est imposé ne correspond pas à leur capacité de paiement.

La Slovaquie fait partie d'un petit groupe de pays — dits bons payeurs — ayant versé cette année sa contribution au budget ordinaire intégralement et en temps voulu. En ce qui concerne les contributions au budget du maintien de la paix, l'Assemblée générale a décidé de placer la Slovaquie dans le groupe C des États Membres pour la période 1993-1996.

Nous continuons de croire qu'il n'est pas nécessaire de limiter cette décision strictement à une période aussi courte. En ce qui concerne la capacité de paiement, la Slovaquie fait tout simplement partie du groupe C des États Membres. C'est pourquoi, l'Assemblée générale ne devrait pas reporter davantage sa décision sur l'appartenance définitive de la Slovaquie au groupe C des États Membres pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale prendra une décision confirmant la présence permanente de la Slovaquie au sein de ce groupe. C'est également parce qu'elle a compris la situation financière difficile où se trouvait l'ONU que la Slovaquie, à la veille de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, a effectué le versement intégral de ses arriérés au budget du maintien de la paix pour la période 1993-1996.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste l'une des priorités de l'ONU et les opérations de maintien de la paix sont un instrument essentiel à cet égard. Comme l'a montré l'expérience des dernières années, la capacité de déploiement rapide avec un mandat et des moyens appropriés est une condition préalable à la réussite d'une opération de maintien de la paix. La République de Slovaquie appuie sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour constituer une force en attente et créer un état-major de mission à déploiement rapide. Nous sommes disposés à participer activement à ce système tout en envisageant l'attribution de moyens appropriés.

La consolidation de la paix après les conflits est d'une importance cruciale dans le cas où le règlement d'un conflit aboutit à des résultats durables. Au cours des dernières années, la reconstruction d'une société déchirée par les conflits a nécessité toute une série de mesures. Plusieurs acteurs ont pris part à ce processus tout en manquant d'une coordination intégrée. C'est pourquoi, nous nous félicitons de la décision prise par le Secrétaire général de faire du Département des affaires politiques le lieu où se définissent les objectifs, les critères et les directives opérationnelles à cet égard, ainsi que de son intention de renforcer le rôle d'un représentant spécial du Secrétaire général pour en faire le responsable de la mise en oeuvre des initiatives de consolidation de la paix sur le terrain. En même temps,

nous estimons qu'il est encore nécessaire de définir clairement la compétence, l'interaction et les relations entre le Département des affaires politiques et le représentant spécial du Secrétaire général.

La contribution de la République de Slovaquie aux travaux de l'ONU vise tout d'abord à réaliser les principaux objectifs de l'Organisation, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Slovaquie fournit des contingents et des observateurs militaires à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) en Slavonie orientale et à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) en Angola. Elle prend également une part active aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dont elle est devenue membre en avril dernier, contribuant ainsi à l'amélioration du système de planification et de contrôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cette occasion, je peux déclarer officiellement que la République de Slovaquie s'intéresse aux opérations de maintien de la paix, et qu'elle souhaite continuer d'y contribuer.

L'expérience a montré que des États de petite taille ou de taille moyenne sont capables d'assumer leur part de responsabilité pour mesurer la stabilité et la sécurité dans des régions du monde. À cet égard, le Gouvernement de la République de Slovaquie a décidé de présenter sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2000-2001. Nous pensons que la candidature de la République de Slovaquie, qui n'est actuellement membre d'aucun organe principal de l'ONU et n'y a aucun représentant, pourra bénéficier de l'appui des États Membres afin d'accroître la représentativité et le caractère démocratique de cet organe.

Parallèlement aux mesures de réforme élaborées et entreprises par le Secrétaire général et qui relèvent de sa compétence, une discussion sur les questions importantes relevant de la juridiction des États Membres est en cours. Certaines opinions encourageantes aussi bien qu'opposées reflétant la complexité du processus ont été exprimées. L'exemple le plus évident est la question de la réforme du Conseil de sécurité. Il est de l'intérêt de chacun que la composition du Conseil de sécurité et sa procédure de prise de décisions reflètent les changements importants qui ont marqué la scène politique internationale au cours des trois dernières décennies. La réforme du Conseil de sécurité devrait aboutir à une légitimité et à une représentativité accrues, tout en gardant sa capacité de réaction rapide.

À notre avis, une nouvelle situation géopolitique sur la scène mondiale devrait se traduire en une nouvelle conception du Conseil de sécurité. Apparemment, une partie importante des Membres de l'Organisation ne sont pas prêts à franchir cette étape et les circonstances politiques ne s'y prêtent pas encore. En même temps, les efforts visant à restructurer le Conseil de sécurité avec un calendrier établi au préalable, même en l'absence d'un accord général, pourraient être nuisibles. Puisque la réforme du Conseil de sécurité est extrêmement importante et qu'il s'agit d'une question très délicate pour l'avenir de l'Organisation, la Slovaquie préfère poursuivre le débat dans ce domaine sans accélérer de manière artificielle l'ensemble du processus.

Le changement des priorités dans la politique internationale après la fin de la guerre froide, et notamment la nécessité impérieuse de régler de nombreux problèmes socio-économiques, semble avoir renvoyé indéfiniment l'examen des questions du contrôle des armes et du désarmement. Préoccupés par cette tendance négative, nous pensons qu'on devrait encore accorder la priorité au désarmement dans le programme des Nations Unies.

Récemment, la République de Slovaquie, en tant que nouveau membre de la Conférence du désarmement, a eu l'honneur de présider cette instance multilatérale unique en matière de désarmement. Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement doit jouer un rôle plus important dans le règlement des questions les plus importantes relatives à la sécurité internationale, à la stabilité, à la paix, au contrôle des armes et au désarmement.

Outre l'ouverture des négociations concrètes sur l'interdiction de la production de matière fissile aux fins de fabrication d'armes et d'autres engins explosifs, nous trouvons particulièrement importante la question de l'interdiction mondiale et complète des mines terrestres antipersonnel. Nous pensons que les efforts qui sont déployés pour inscrire cette question à l'ordre du jour de la Conférence et le processus d'Ottawa sont parfaitement complémentaires. Nous apprécions vivement l'accord auquel on est arrivé récemment à Oslo sur le texte de la Convention d'Ottawa.

La République de Slovaquie a constamment pris part à certaines activités qui contribuent à atténuer les conséquences de l'emploi des mines terrestres antipersonnel. En écho aux dispositions de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, nous aimerions offrir notre assistance sous la forme de programmes de déminage en mettant à la disposition de l'ONU une unité de déminage qui travaillerait dans le droit fil des réalisations du bataillon de génie slovaque dans l'ex-Yougoslavie.

Nous accueillons avec satisfaction les conclusions de la première session du Comité préparatoire de la sixième Conférence des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les modifications apportées à la méthode de travail technique et formelle du Comité préparatoire ont largement contribué à créer les conditions qui ont contribué au succès de la Conférence.

La République slovaque qui utilise l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, a appuyé toutes les mesures destinées à éliminer les armes nucléaires. Étant au nombre des 44 pays que requiert l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mon pays se prépare à ratifier ce traité avant la fin de l'année. Je tiens en outre à rappeler que la République slovaque a l'honneur de présider la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'entrée en vigueur, cette année, de la Convention sur les armes chimiques, peut sans doute être considérée comme l'événement le plus important dans le domaine du désarmement. La République slovaque s'attache à renforcer la Convention en participant activement aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes fiers de rappeler que certains des inspecteurs de l'Organisation ont reçu une formation dans des installations fournies par notre pays. Nous souhaitons poursuivre ces activités afin d'aider l'Organisation à assumer ses fonctions de vérification et de prévention.

L'appui au progrès économique et social est une des missions fondamentales de l'ONU. Nous nous félicitons de la création d'un nouveau Département des affaires économiques et sociales, et nous sommes convaincus que cela contribuera à rationaliser les activités de ce département et à le rendre plus efficace. L'Organisation constitue une tribune unique pour promouvoir une coopération et un partenariat étroits entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations régionales et mondiales, en faveur du développement.

Le rôle du Conseil économique et social, tel qu'il a été énoncé dans la Charte des Nations Unies il y a 50 ans, doit être révisé. À une époque où la philosophie du développement économique et social est en pleine mutation, il importe de renforcer les rôles de gestion et de coordination du Conseil économique et social, ainsi que la place qu'il occupe dans le dialogue de coordination des politiques macroéconomiques. À notre avis, la question de la réforme des organes subsidiaires du Conseil économique et social et

la rationalisation de leur structure, de leur travail et de leurs fonctions, doivent être examinées soigneusement en respectant pleinement l'autonomie de ces organes, tout en recherchant une rationalisation et une consolidation plus poussées. Les mesures qu'a prises le Secrétaire général dans ce domaine indiquent la voie à suivre.

La Slovaquie, en tant que membre de la Commission du développement durable et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a accordé une attention particulière à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Même si elle n'a pas abouti aux résultats escomptés, nous n'en estimons pas moins qu'elle représente un progrès important dans le débat mondial sur le renforcement des principes du développement durable.

Nous attendons avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée aux drogues. Cette session, qui aura lieu l'année prochaine, devrait apporter des résultats concrets dans le domaine de la lutte contre la production et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Comme nous le savons tous, les drogues représentent une grave menace, en particulier pour les jeunes générations.

Depuis que la République slovaque a été établie en tant qu'État indépendant, elle a participé activement aux travaux d'un des organes multilatéraux de développement les plus importants, c'est-à-dire, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Slovaquie fait partie du Conseil d'administration du PNUD depuis 1993. Le Centre régional pour l'Europe centrale et orientale du PNUD a été installé à Bratislava, capitale de la République slovaque, en juin dernier. La création de ce centre est un exemple concret des résultats possibles de la réforme de l'ONU et, en l'occurrence, des efforts de décentralisation du PNUD au niveau des pays et de réduction des coûts administratifs. La Slovaquie a activement appuyé la création de ce centre, et elle a profité de sa position avantageuse pour servir de passerelle entre les activités de secrétariat du siège du PNUD à New York et les activités menées par le PNUD dans les pays d'Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Nous sommes convaincus que la présence de ce centre à Bratislava permettra à la Slovaquie de participer encore plus activement aux activités de coopération en faveur du développement au sein du groupe des Nations Unies pour le développement.

La question des droits de l'homme occupe un rang de priorité élevé dans le cadre des activités de l'ONU. La Slovaquie souligne qu'il est nécessaire d'appliquer résolument

les résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, nous appuyons le rôle des rapporteurs spéciaux qui sont nommés dans un échantillon de pays où se produisent systématiquement des violations flagrantes des droits de l'homme, et nous prenons note des résultats des travaux accomplis sur le terrain par ces rapporteurs.

La République slovaque appuie les propositions ambitieuses destinées à restructurer les institutions des Nations Unies qui se consacrent aux droits de l'homme afin de créer des conditions permettant d'améliorer efficacement la protection des droits de l'homme. À cet égard, nous considérons qu'il est aussi approprié que nécessaire d'harmoniser les activités de la Commission des droits de l'homme en les alignant sur les travaux des comités d'experts pertinents qui ont été établis en application des traités internationaux se rapportant aux droits de l'homme. La République slovaque appuie également la création de conditions propres à promouvoir efficacement la coopération tripartite entre les gouvernements, l'ONU et les organisations non gouvernementales.

Les violations des droits de l'homme sont à l'origine d'un grand nombre de conflits dans plusieurs endroits du monde, qui sont souvent suivis par une crise humanitaire d'une grande ampleur, les femmes et les enfants étant les groupes les plus vulnérables de la population touchée. C'est une chose à ne pas oublier dans la poursuite des objectifs de l'ONU.

Je suis convaincu que le processus de réforme de l'ONU aboutira à des résultats fructueux au cours des prochaines années. J'estime que le programme de réformes du Secrétaire général constitue un pas important dans cette voie. Mon pays est disposé à contribuer à ce processus pour faire en sorte que l'ONU puisse aborder le prochain millénaire en tant qu'instance moderne, viable et mondiale, dotée de l'autorité nécessaire pour atteindre les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Allocution du Très Honorable Percival James Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Jamaïque.

Le Très Honorable Percival James Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre de la Jamaïque.

que, le Très Honorable Percival James Patterson, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Patterson (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session vient consacrer comme il convient les remarquables activités que vous avez menées au nom de votre pays au sein de la communauté internationale.

Je souhaite également rendre hommage à l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, qui a mené les travaux de la cinquante et unième session en faisant preuve d'une grande compétence, et je le félicite pour le travail qu'il a accompli.

Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente session de l'Assemblée générale, la première à laquelle il assiste depuis qu'il a pris ses nouvelles fonctions. Il nous a déjà impressionnés par sa sincérité et sa volonté de prendre des initiatives courageuses. Il peut compter sur la coopération et le soutien sans réserve de la Jamaïque dans sa tâche qui consiste à conduire l'Organisation des Nations Unies vers le prochain millénaire.

Il y a exactement 35 ans, la Jamaïque était admise à l'Organisation des Nations Unies. Ce fut là l'une de ses premières décisions d'État souverain. Nous l'avons fait car nous étions conscients du rôle central que jouait l'ONU dans la gestion des affaires mondiales et voulions prendre part à ce processus en tant que partenaire à part entière. Depuis, la Jamaïque s'est attachée à contribuer, dans un esprit constructif, à la construction et au renforcement du système international. L'un des résultats concrets de ces efforts est l'établissement dans notre pays d'une instance du système des Nations Unies, l'Autorité internationale des fonds marins, créée au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et qui est généralement reconnue comme un facteur majeur du renforcement de la coopération internationale. Nous sommes certains que l'Autorité pourra s'acquitter de son mandat comme il convient en tant qu'institution totalement autonome.

On nous rappelle sans cesse que nous allons bientôt entamer un nouveau siècle et un nouveau millénaire. Cette ère nouvelle est riche de possibilités mais aussi de redoutables défis. Elle exige de nous un effort de créativité pour trouver de nouvelles orientations et des solutions novatrices. La nature changeante des affaires mondiales et les nouvelles tendances exigent un effort constant d'adaptation pour faire face aux réalités contemporaines.

D'anciens conflits demeurent sans solution, et toute une série de nouveaux problèmes commencent à se profiler au niveau international. La situation au Moyen-Orient ne devrait pas rester indéfiniment une source d'angoisse et de frustration. La montée de la violence ethnique et de conflits intercommunautaires doit prendre fin.

Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur l'avenir, nous devons absolument jeter les bases d'un ordre mondial plus stable et plus équitable qui offre plus d'espoirs et de possibilités pour l'humanité.

Alors que nous tentons de renforcer la sécurité internationale, il convient de s'attacher aux causes fondamentales de l'instabilité, des conflits et des affrontements partout dans le monde. Les avertissements sont parfaitement clairs. La coexistence d'un monde de richesse et de prospérité et d'un monde de pauvreté et de misère constitue une contradiction trop profonde pour être ignorée. Elle porte en elle les germes d'une crise. Plus d'un milliard d'êtres humains sont toujours condamnés à vivre dans la misère la plus abjecte. Le désespoir et la frustration qui sont leur lot quotidien nourrissent les tensions et l'instabilité, qui ne peuvent que se manifester de temps à autre.

Dans un monde où l'on constate avec une préoccupation grandissante que les institutions financières multilatérales ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour alléger le fardeau de la dette, force est de se demander si les mesures économiques qui ont été appliquées ces dernières années constituent la seule option pour les pays en développement dans la réorientation de leur économie. On ne peut accepter l'idée que l'appauvrissement de millions de personnes est le prix inévitable à payer pour assurer la future croissance mondiale.

La mondialisation et la libéralisation, qui ont conduit à briser tant de barrières entre pays, n'ont pas éliminé les barrières entre riches et pauvres. Ces phénomènes semblent plutôt avoir élargi les différences et creusé l'écart. Les avantages d'une production accrue et l'essor du commerce international ont été inégalement répartis. De nombreux pays en développement se trouvent de plus en plus marginalisés. Les transferts de ressources provenant des flux commerciaux et d'investissements en hausse ne se sont pas concrétisés, tandis que le fardeau de la dette reste une contrainte majeure pour le développement. Bref, les riches deviennent plus riches et les pauvres deviennent plus pauvres.

À moins de corriger cette situation sans délai, ces disparités vont croître de façon exponentielle. Pour éviter

une catastrophe imminente, il faut absolument changer le mode actuel de transfert de technologies et accorder aux pays en développement un accès plus large aux marchés des pays industrialisés.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle stratégique décisif à jouer dans cette situation. Elle doit orienter la coopération internationale de façon à corriger les distorsions et les inégalités du système. Elle doit de même contribuer à la création d'un environnement économique international qui facilite la croissance et permette à tous de profiter des fruits du développement.

Le nouveau système du commerce international est favorable aux pays puissants au plan économique. Il est de plus en plus manifeste que le libre-échange, tel que pratiqué par ses plus fervents partisans, ne constitue pas nécessairement un commerce équitable. Pour les pays en développement, l'accès aux grands marchés reste difficile en raison de nombreuses entraves protectionnistes. Et là où les marchés ont donné lieu à des arrangements spéciaux et historiques pour les petits producteurs, on voit maintenant se constituer des alliances d'intérêts privés et gouvernementaux puissants qui les menacent.

Les pays en développement ne peuvent ignorer ce qui se passe autour d'eux. Le rythme du changement est parfois effrayant mais nous ne pouvons dire : « Arrêtez, nous voulons sortir de ce processus ». Il faut tirer parti des éléments positifs de la modernité, de l'organisation du travail et de l'efficacité pour construire la société future que nous souhaitons laisser à nos enfants. Il faut donner la possibilité à tous les citoyens de nos pays de s'épanouir, car il y va du progrès de nos sociétés.

Cet épanouissement exige que l'on accorde la priorité au développement des ressources humaines et à la formation du capital humain ainsi qu'à l'utilisation optimale des ressources humaines et naturelles disponibles. Nos programmes de formation et d'éducation devraient être repensés et réorientés pour que nos citoyens puissent travailler efficacement dans cette économie mondiale qui fait de plus en plus appel au savoir et à la connaissance. Les applications scientifiques et techniques et les progrès des télécommunications doivent être vulgarisés et utilisés efficacement pour le bien de nos peuples.

Rien ne serait plus conforme aux nobles idéaux des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies qu'un assaut mondial contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie. Pour gagner cette bataille, j'invite instamment cette Assem-

blée à mettre l'accent sur la création, la diffusion et l'application du savoir partout dans le monde.

Telles qu'ils les appliquent, les protagonistes de la libéralisation et de la mondialisation n'ont pas montré qu'ils étaient aptes ou désireux de prendre en compte les intérêts réels ou les possibilités concrètes des petits États. C'est la leçon douloureuse que nous, producteurs de bananes des Caraïbes, avons apprise. La récente décision prise par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le régime bananier européen menace de ruiner les économies des plus petits États des Caraïbes et compromet ainsi la stabilité économique de toute la région. Cela souligne la vulnérabilité des petites économies mais aussi la mesure dans laquelle nous sommes à la merci de ceux dont les calculs font fi de notre survie.

Les petites économies fonctionnent avec peu de ressources et doivent préserver l'environnement naturel, qui est une ressource précieuse. C'est pourquoi les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) attachent une importance particulière à la reconnaissance par la communauté internationale des circonstances et besoins spécifiques des petits États insulaires en développement, ce qui ressort du Programme d'action des Barbades, adopté par la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

C'est avec grand regret que nous prenons acte du peu de progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Des systèmes financiers sont grandement nécessaires pour le développement des capacités de production, des programmes d'infrastructure et de protection de l'environnement.

Les petits États insulaires sont victimes d'autres problèmes. Les Caraïbes sont réputées pour leur beauté naturelle, mais elles sont aussi exposées à nombre de catastrophes naturelles. Aux ressources matérielles et à la capacité économique limitées viennent s'ajouter les aléas de la nature.

En ce moment même, les habitants de la petite île de Montserrat luttent pour pouvoir vivre sur leurs terres, dont deux tiers ont été anéanties par un volcan qui s'est réveillé il y a plus de deux ans. Les difficultés qui assaillent Montserrat, membre de la Communauté des Caraïbes, sont une source de préoccupation pour tous les pays de la CARICOM. Je parle au nom de la Communauté quand j'exprime ma reconnaissance au Royaume-Uni, Puissance administrante, pour l'aide d'urgence qu'il fournit aux

habitants de Montserrat et pour sa contribution au développement durable de ce territoire.

Le coût de la reconstruction est énorme. Les membres de la Communauté des Caraïbes ont offert leur appui constructif aux efforts de relèvement. Nous pensons que la communauté internationale devrait également faire un geste humanitaire de solidarité. Je saisis donc cette occasion pour lancer un appel à l'Assemblée générale afin qu'elle manifeste un appui adéquat à Montserrat en adoptant des mesures concrètes destinées à contribuer à la reconstruction et au développement durable de l'île. Nous espérons que les Membres des Nations Unies seront en mesure d'élaborer un plan d'assistance spécifique pour ce petit peuple si courageux.

Nous nous tournons tous vers les Nations Unies pour obtenir une aide dans des cas d'urgence, mais, surtout, nous attendons d'elles qu'elles veillent efficacement au maintien de la paix. Les Nations Unies devraient pouvoir réagir rapidement aux crises qui surviennent et désamorcer les situations de tension et de conflit par la diplomatie préventive. Nous pensons que la situation actuelle offre l'occasion de créer un cadre permettant à l'Organisation d'assumer ce rôle et nous permettant, par ailleurs, de mettre au point une capacité de réaction rapide.

Ces dernières années, plusieurs mesures aussi bien unilatérales que multilatérales ont permis d'améliorer le climat eu égard à la paix et la sécurité internationales. La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la cinquantième session de l'Assemblée générale et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques ont renforcé les perspectives d'un progrès réel vers l'objectif de désarmement général et complet. Nous reconnaissons, toutefois, qu'il y a encore beaucoup à faire dans les domaines de la réglementation des armements et du désarmement, en ce qui concerne plus spécialement les armes conventionnelles et la prolifération des armes de petit calibre.

Nous nous félicitons des mesures prises pour interdire l'usage de mines terrestres antipersonnel, qui devraient être considérées comme une catégorie d'armes inhumaines qui ne doivent plus pouvoir mutiler ou tuer des civils. Nous prions instamment les États Membres d'accorder leur plein appui au Processus d'Ottawa afin d'aboutir à la conclusion d'un traité international sur l'interdiction de cette catégorie d'armes, qui ferait autorité au niveau mondial.

La menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales ne peut plus être considérée en termes purement militaires et politiques.

Le trafic illicite des drogues représente une sérieuse menace. Nous sommes bien trop souvent témoins des effets pervers et nuisibles de la production et de la consommation des drogues illicites. La demande massive de drogues et les bénéfices tirés de ce commerce ont donné naissance à un réseau transnational de criminels dotés de ressources considérables et influents. Les activités de ces groupes représentent une menace particulière pour les petits États comme ceux des Caraïbes, où l'appareil d'État est souvent mis à rude épreuve pour faire face à leur capacité coercitive. Au sein de la Communauté des Caraïbes, nous avons pris ces menaces au sérieux et avons engagé d'importantes ressources pour y faire face. Notre proximité géographique du marché le plus important de la consommation des drogues rend les Caraïbes vulnérables en tant que point de transbordement. Nous considérons donc que la coopération bilatérale et régionale est essentielle pour lutter contre le trafic clandestin de drogues.

Un problème connexe, particulièrement dangereux pour nous, est la contrebande d'armes et engins de destruction, qui constitue un facteur important dans l'expansion de la criminalité et de la violence. La CARICOM a lancé une initiative régionale pour s'attaquer à ce problème. Nous espérons recevoir l'appui de notre hémisphère, notamment en ce qui concerne la restriction des exportations illégales d'armes de petits calibres par les principaux pays qui les fabriquent et les vendent.

Il ressort clairement de toutes les forces en jeu que les impératifs de l'interdépendance, l'impact de la mondialisation et l'imbrication des problèmes mondiaux exigent un renouvellement et un renforcement du multilatéralisme. La fin de la guerre froide nous donne l'occasion d'établir un cadre durable de coopération internationale et de construire de véritables partenariats qui assureront à tous un avenir sûr. Des approches multilatérales sont mieux à même de faire face aux défis du nouvel ordre mondial. L'isolationnisme et l'unilatéralisme ne peuvent être des options viables, mais le multilatéralisme ne peut prospérer que s'il existe des institutions multilatérales efficaces.

L'ONU demeure indispensable en tant que seul mécanisme universel capable de traiter des questions ayant un impact et un intérêt mondiaux. Mais il faut admettre que la société internationale, qu'elle sert aujourd'hui, est profondément différente de celle qui existait au moment où elle a été créée. La réforme de l'ONU doit donc prendre en

compte les réalités internationales nouvelles et complexes. Sans compromettre les objectifs fondamentaux inscrits dans la Charte, nous avons besoin pour nous guider de nouvelles règles et procédures.

La réforme du Conseil de sécurité est d'une importance particulière, tant en ce qui concerne sa composition que son fonctionnement. Le Conseil est un organe qui joue un rôle décisif dans le fonctionnement de l'ONU. Pour être efficace, il est essentiel qu'il ait la confiance de la communauté internationale.

La Jamaïque est en faveur d'un élargissement du nombre de membres du Conseil, qui le rendrait plus représentatif de la communauté internationale. Nous prônons l'adoption de procédures de nature à le rendre plus démocratique et transparent dans sa prise de décisions. Nous reconnaissons qu'il y a des questions importantes et délicates en jeu et qu'il convient d'agir prudemment, mais nous ne voulons pas que le processus s'enfonce dans des débats interminables. Nous pensons qu'il y a un consensus suffisant sur les propositions pour jeter bientôt les bases des décisions.

Nous reconnaissons également qu'une gestion plus efficace et un champ d'action plus large pour permettre au Secrétaire général et à son personnel d'agir efficacement sont des éléments essentiels au renforcement de la structure de l'ONU. Nous appuyons le Secrétaire général dans son entreprise.

La Jamaïque reconnaît également qu'il est nécessaire d'adopter des mesures pour améliorer l'efficacité de l'ONU, et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la réforme apporte une modernisation et une rationalisation du système. Tout en accueillant favorablement cette entreprise, nous devons toutefois souligner que la réforme n'est pas synonyme de réduction des coûts. La réforme ne veut pas dire faire moins, mais faire mieux.

Nous souhaitons donc voir un processus qui renforce la capacité de l'ONU de fournir les services nécessaires aux États Membres ainsi que de cimenter les liens existant entre les organes du système tout en préservant les complémentarités, les synergies et les avantages relatifs. Cette entreprise doit améliorer la capacité de l'ONU d'agir de façon préventive et de répondre rapidement aux crises. Pour les petits pays en développement tels que le mien il importe surtout que l'Organisation continue de jouer un rôle prépondérant dans la définition des priorités mondiales de développement.

Tous les États Membres ne se rallieront pas aisément aux propositions de réforme qui ont été présentées, pourtant aucun d'eux ne peut nier la nécessité d'une action décisive pour renforcer et améliorer le système des Nations Unies. Nous devons par conséquent chercher à trouver une cause commune et faire appel à la volonté collective pour appliquer les mesures nécessaires à sa revitalisation. Telle est notre responsabilité collective. La réforme effective de notre institution mondiale exige un large accord sur les principaux aspects du nouvel environnement mondial. Nous devons définir clairement le rôle que l'on s'attend à voir jouer par l'ONU dans le prochain millénaire. Notre vision commune doit être celle d'une ONU qui puisse agir en tant que catalyseur du changement et en tant qu'instrument de progrès au nom de tous les peuples du monde.

Prenons la décision d'équiper l'ONU des instruments nécessaires, notamment des ressources financières indispensables, conformément aux obligations de la Charte, afin de lui permettre d'assumer efficacement son rôle prépondérant pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales en assurant le bien-être économique et social de l'humanité. C'est notre responsabilité et nos peuples attendent de l'institution qu'elle ait l'énergie pour agir efficacement et rapidement afin de relever les défis qui nous sont lancés alors que nous approchons du XXIe siècle. Exploitions l'occasion que nous avons maintenant de façonner une ONU qui reflète l'espoir et les aspirations de l'humanité tout entière pour un développement, une sécurité et une paix durables.

Le nouveau millénaire s'annonce avec des possibilités et des défis innombrables. Ne laissons pas les intérêts égoïstes et étroits nous empêcher de prendre des mesures hardies et décisives pour relever ces défis. La Jamaïque et la Communauté des Caraïbes sont prêtes à jouer leur rôle dans le cadre d'un effort coopératif pour parvenir à l'équité et à la prospérité. Nous le devons à nous-mêmes et aux générations à venir.

Du fond du coeur, je demande instamment à la communauté internationale de s'engager dans cette entreprise dans un esprit authentique de solidarité et d'harmonie. L'histoire ne nous pardonnera pas de ne pas le faire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Jamaïque de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Percival James Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eduardo Ferrero Costa, Ministre des relations extérieures du Pérou.

M. Ferrero Costa (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour moi de participer à cette Assemblée générale, en ma qualité de représentant du peuple et du Gouvernement péruvien que dirige le Président Alberto Fujimori. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée, et je vous assure de l'appui sans faille de la délégation péruvienne. Nous félicitons également l'Ambassadeur Razali Ismail qui a présidé la session précédente.

Le Pérou réaffirme son attachement constant aux principes, buts et normes consacrés dans la Charte des Nations Unies, sans l'application complète de laquelle il est impossible d'assurer la paix et la coexistence harmonieuse entre les États. Nous devons tous garantir le respect du droit international, en particulier l'application fidèle et de bonne foi des traités; nous devons tous contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et participer à la promotion du développement économique et social. Il s'ensuit que l'application efficace de la Charte et le respect de ses principes sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais pour lui donner une crédibilité renouvelée et renforcer le multilatéralisme. Nous vivons à une époque où l'organisation du pouvoir suit une transition marquée et nous assistons à l'émergence de tendances à la mondialisation dans le système international, qui requiert, conformément à la Charte, que l'on veille au traitement égalitaire dans les relations entre États et, par conséquent, que l'on ait des politiques multilatérales modernes, en tant que moyens appropriés de donner la priorité aux objectifs communs de l'humanité à notre époque.

La réforme des institutions du système des Nations Unies s'impose afin de le rendre plus efficace, l'adapter aux nécessités actuelles de la communauté internationale, et consolider les institutions qui sont véritablement représentatives de nos intérêts communs.

Depuis quatre ans, l'Assemblée générale s'est consacrée à la réforme du Conseil de sécurité. Les positions nationales ont déjà été exposées et réitérées. Il faut décider si nous commençons la négociation proprement dite, ou bien si elle doit être différée en attendant que de meilleures conditions politiques existent, car la prolongation stérile de ce débat pourrait affecter le prestige et l'autorité de l'Organisation, dans une conjoncture où il est précisément plus nécessaire de la renforcer en tant qu'instance mondiale de dialogue, d'entente et de coopération.

Nous sommes conscients de la difficulté de ce processus. Nous faisons appel à la souplesse de ceux qui ont le devoir de maîtriser l'exercice de leur pouvoir. Nous pensons également que ni la hâte ni les pressions ne sont prudentes, car elles pourraient entraver un objectif légitime et essentiel.

Le Pérou est convaincu que la représentativité du Conseil de sécurité est nécessaire, qu'il faut accroître sa légitimité, assurer une représentation géographique équitable en augmentant le nombre de ses membres, qu'il faut le doter d'une plus grande transparence, et s'engager sur la voie de l'abolition du droit de veto, en limitant strictement son utilisation. C'est pourquoi, le Pérou appuie son élargissement dans les deux catégories de membres. Tout cela doit être le résultat d'un accord légitime qui ne soit pas discriminatoire à l'égard des pays en développement.

Pour maintenir l'élan que les problèmes mondiaux ont suscité, il est indispensable de disposer d'une structure institutionnelle renouvelée, comme celle du «Programme de réformes» que propose le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Pour mieux servir la paix et la stabilité internationales ainsi que la croissance durable de l'économie mondiale, il faut avoir, simultanément, des optiques renouvelées et conformes à la diversité des États Membres.

Nous appuyons le renforcement du Secrétariat, l'accent placé sur la promotion du développement, la rationalisation des ressources financières ainsi que le transfert aux activités de coopération pour le développement de celles qui sont libérées.

Le *Rapport sur le développement humain* de 1997 révèle une escalade dramatique dans le monde du problème des personnes déplacées sur le plan interne, leur nombre ayant quintuplé entre 1984 et 1994. Dans le rapport présenté par le Représentant spécial du Secrétaire à la Commission des droits de l'homme sur les lacunes institutionnelles de l'Organisation, nous notons également qu'il n'existe aucune institution qui ait la charge exclusive de la question des personnes déplacées.

Nous proposons que cette assemblée, que le Secrétaire général a dénommée très justement «l'Assemblée de la Réforme», examine et résolve le problème de la responsabilité institutionnelle concernant ces personnes.

Le Pérou se félicite de l'idée de fusionner la représentation et le fonctionnement des institutions dans les différents pays, ce qui facilitera l'exécution des programmes intégrés et permettra au système des Nations Unies de déployer sans entrave ses capacités largement reconnues.

Aucune réforme ne peut être couronnée de succès sans les ressources financières nécessaires. La situation financière de l'Organisation suscite la préoccupation générale. Le Pérou considère que les contributions au budget ordinaire de l'Organisation constituent une obligation juridique qui doit être honorée intégralement et sans retard. Le principe de la capacité de paiement doit demeurer le critère fondamental pour la répartition des quotes-parts. Par conséquent, si les pays qui ont des arriérés ne prennent pas des mesures concrètes pour régler leur dette — sans condition, cela s'entend —, il ne sera pas possible d'allouer les ressources qui s'imposent au financement des activités qui se révèlent être essentielles pour la majorité de nos pays. C'est le cas, par exemple, de la lutte contre la pauvreté.

Mais, dans ce programme international qui ne cesse de s'étoffer, il est d'autres éléments essentiels. Nous devons davantage mettre l'accent sur les questions économiques et sociales, sur la coopération pour le développement, la protection de l'environnement, l'aide humanitaire, la promotion et la défense des droits de l'homme, et, bien entendu, la lutte contre le trafic des stupéfiants, le terrorisme et la corruption.

Le Pérou épouse l'évolution du système international en poursuivant une politique extérieure qui repose sur quatre critères : la primauté de la démocratie représentative et l'état de droit; la promotion des droits fondamentaux de l'être humain; la consolidation de l'économie de marché et la conclusion d'accords économiques régionaux d'intégration, et la recherche de la paix, la promotion de la coopération et du développement.

Dans une ère de mondialisation, le Pérou conçoit le maintien de la paix et la sécurité internationales comme des tâches multidimensionnelles. Pour que les États assument ces dernières en tant que véritables engagements prioritaires, elles doivent être associées à un objectif supérieur, à savoir l'amélioration des conditions de vie inacceptables de près de 60 % de la population mondiale.

Des problèmes tels que la pauvreté, voire la pauvreté extrême, l'analphabétisme, la malnutrition, la mortalité infantile, la discrimination et la marginalisation en général constituent un ensemble de violences sociales et potentielles qui menacent l'idéal universel de coexistence pacifique et bien ordonnée. Le drame de la misère et le défi que nous pose la promotion du développement ont radicalement modifié le sens et le rythme des relations internationales.

Le système international tend à promouvoir une démilitarisation progressive. Avec la fin de la guerre froide, et la

réduction du risque d'un affrontement militaire à l'échelle mondiale, se sont créées les conditions permettant d'accorder la priorité, sur la base du dialogue et de la coopération, à la promotion, maintes fois reportée, du développement économique et social.

Le désarmement général et complet demeure un élément clef pour la sécurité et reste un objectif courant de la communauté internationale. Le Pérou accorde une importance toute particulière à la non-prolifération sous tous ses aspects, et notamment à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Notre pays a activement participé aux laborieuses négociations qui ont abouti au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et y a souscrit dès qu'il a été ouvert à la signature.

Nous nous félicitons des résultats de la Conférence diplomatique d'Oslo dans le cadre du processus d'Ottawa, dont le but est d'interdire la production, le transfert et l'utilisation aveugle des mines terrestres antipersonnel, processus auquel le Pérou a participé activement depuis son début. Nous sommes prêts à signer l'accord de portée mondiale en décembre prochain. Le Groupe de Rio s'est engagé à faire de notre région la première zone du monde exempte de ces engins abominables responsables chaque jour de milliers de victimes innocentes.

Le Pérou est un pays épris de paix, oeuvre en faveur de la paix et rejette les conflits. Nous devons renforcer nos liens de coopération politique et économique avec tous les pays et les groupes de pays des différentes régions sur la base d'intérêts communs, et d'avantages réciproques. Nous insistons en particulier sur le resserrement des liens d'amitié et de coopération avec les pays voisins et encourageons la confiance réciproque grâce à des processus, des mécanismes et des mesures particulières, mis en oeuvre avec dynamisme.

Sans croissance économique, il ne peut y avoir de création de richesses, ni d'emplois; à leur défaut, il ne peut y avoir ni développement ni prospérité. C'est là l'un des défis majeurs de notre temps. Il nous faut créer les conditions favorisant la transparence des marchés et la convergence sociale, afin de soutenir la croissance de l'économie mondiale, l'ouverture et la libéralisation des échanges, des services et des capitaux ainsi que le transfert de technologies. Les pays en développement et les pays développés doivent chercher à s'entendre, afin d'éviter un retour à un passé proche, où le protectionnisme et l'imposition de conditions n'ont pu remédier à l'inégalité et l'ont même aggravée.

La mondialisation ne doit pas déboucher sur une plus grande pauvreté et une plus grande discrimination, car ce sont là les principaux obstacles à la stabilité qui représentent, au seuil du XXI^e siècle, de véritables défis éthiques. Nous devons adopter des mécanismes pour intégrer les sociétés défavorisées aux politiques et processus de promotion de la croissance économique et du développement social.

Au Pérou, la lutte pour atténuer progressivement la pauvreté jusqu'à son élimination est menée dans le cadre d'une approche intégrée. Elle s'appuie sur l'ouverture, la modernisation et la libéralisation de l'économie, la réforme de l'État et un cadre juridique garantissant la propriété et encourageant l'investissement. En outre, nous développons des politiques sectorielles cohérentes, financées à hauteur de 40 % du budget national consacrés aux secteurs sociaux, tels que la santé, le logement, l'éducation, la démographie et la justice. Les résultats déjà obtenus sont connus, et le Pérou est considéré comme un pays stabilisé, sûr, et à l'avenir prometteur. Le Pérou espère que, vers l'an 2000, il aura notablement réduit la pauvreté extrême, et la pauvreté en général.

Trois phénomènes négatifs de portée universelle relèvent de la responsabilité principale de l'Organisation des Nations Unies : le trafic illicite des drogues, le terrorisme et la corruption. Il s'agit là de phénomènes que nous combattons énergiquement car ils érodent les valeurs fondamentales et menacent la stabilité des démocraties. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues à laquelle nous apportons un appui sans réserve exige une unité de vues. La communauté internationale aura ainsi une bonne occasion de s'attaquer à ce problème sous tous ses angles. Le Pérou a obtenu des résultats tangibles dans sa lutte totale tous azimuts visant non seulement à interdire mais aussi à détruire les récoltes et à encourager les cultures de substitution. Nous aspirons à une coopération internationale accrue pour nous aider à renforcer notre politique de lutte contre les drogues, qui viendrait ainsi compléter, ne serait-ce que partiellement, les efforts énormes que nous déployons au niveau national. Nous espérons qu'elle pourra se concrétiser, compte tenu d'une meilleure compréhension et d'une plus grande volonté politique que nous constatons au niveau mondial à l'égard d'un phénomène dont nous endossons tous la responsabilité, sans exception.

Il y a trois semaines, s'est tenue dans la capitale du Pérou la huitième Conférence mondiale contre la corruption, à laquelle ont participé plus de 600 représentants de 93 pays. Je voudrais souligner l'ensemble des recommandations

pour la lutte contre la corruption publique et privée qui figurent dans la Déclaration de Lima, premier document mondial du genre. Il y est prévu un mécanisme d'évaluation et de suivi qui portera ces recommandations à l'attention des gouvernements et des institutions internationales. Ultérieurement, nous chercherons à cerner les domaines faisant particulièrement problème en tenant compte de l'opinion publique et avec la participation effective de la société civile à cette entreprise, qui concerne aussi bien les gouvernements que les citoyens.

L'ONU doit prendre part à la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et être le cadre mondial où elle s'inscrit au même titre que le système interaméricain dans sa région géographique.

Le terrorisme représente un phénomène qui, au prix d'innombrables vies humaines innocentes et de grandes pertes matérielles, fait partie de la vie courante dans les relations internationales contemporaines. Nous avons déjà condamné fermement et à tous les niveaux les actes terroristes et les groupes de criminels qui les perpètrent. Nous avons également convenu que ces actes terroristes ont violé et violent les droits de l'homme. Le moment est venu d'engager un processus de concertation qui permettra à la communauté internationale de disposer des instruments juridiques universels pour mener efficacement la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes comme nous nous efforçons de le faire sur notre continent.

Cinq années après l'adoption du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992 — Action 21 —, le bilan est décourageant. On peut constater que l'engagement politique s'est érodé, notamment en ce qui concerne l'allocation de ressources nouvelles et supplémentaires, et que la volonté de transférer la technologie vers les pays en développement est bien faible.

Nous réaffirmons que seule une approche intégrale permettra de réaliser le développement durable car il lui faut, et il en est tributaire, que soient renforcées l'ouverture et la libéralisation du commerce, les politiques commerciales et environnementales qui s'appuient mutuellement. Un transfert approprié de ressources financières et de technologies pour aider les politiques nationales s'impose également. Aucun État, dans cette tâche, ne doit fuir la responsabilité qui lui incombe individuellement.

La communauté internationale doit relever un défi : promouvoir efficacement et faire diffuser intégralement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La promo-

tion et la protection des droits de l'homme se situent au coeur des préoccupations du Gouvernement péruvien. Le concept du développement humain qui inspire toute la politique économique et sociale de l'État s'entend de la revalorisation de la personne et de la vie. La coopération des Nations Unies est indispensable et doit se faire grâce à une approche réaliste tenant dûment compte des particularités régionales et nationales et principalement orientée vers l'épanouissement d'une culture des droits de l'homme.

De nombreux pays, entre autres le Pérou, font face actuellement à un phénomène naturel, cyclique et d'ampleur planétaire, connu sous le nom d'El Niño, qui entraîne de graves répercussions économiques, environnementales et sociales ainsi que des changements profonds dans l'écosystème marin, source de ressources alimentaires et d'emplois pour de grands secteurs de l'humanité. Les effets nuisibles qu'ont entraîné ces changements océaniques et atmosphériques de grande échelle ont conduit il y a quelques décennies mon pays à lancer une étude du phénomène. C'est ainsi qu'est apparue depuis 1974 une Étude régionale du phénomène d'El Niño, réalisé dans le cadre de la Commission permanente du Pacifique Sud, un organisme régional du Pacifique Sud-Est, qui continue de s'occuper de la question avec l'appui précieux d'organisations telles que la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation météorologique mondiale.

Les connaissances acquises par le Pérou et d'autres pays ainsi que par les organismes internationaux, régionaux et mondiaux doivent être intégrées et systématisées. C'est pourquoi le Pérou propose que l'Assemblée générale crée un programme mondial de coopération intégrée pour le phénomène d'El Niño qui permette à nos pays de prévenir ses effets et d'atténuer les dommages matériels. Pour pouvoir en jeter les bases et le lancer, nous devrions envisager une réunion internationale à laquelle participeraient les organismes pertinents du système, les organismes régionaux et les programmes nationaux respectifs des pays concernés. Ceci étant, nous proposons, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, de maintenir et de renforcer sa capacité opérationnelle pour ce qui est du suivi et de la mobilisation de l'assistance à assurer dans les cas de catastrophes naturelles.

La politique de développement actuellement suivie au Pérou est ancrée dans les notions, les valeurs et les principes universels promus par l'ONU : la démocratie, la liberté économique, le respect des droits fondamentaux de l'être humain, la protection de la nature, la promotion de la femme et la protection des droits des populations autochtones.

Comme le lui dictent son histoire et sa géographie, la société péruvienne incarne depuis des temps reculés l'idéal de l'unité dans la pluralité. Les Péruviens sont en train de cimenter les bases de leur avenir. Je ne vais pas m'étendre sur la politique que nous poursuivons depuis sept ans, sur ses résultats impressionnants, ni sur les vicissitudes qui, dans ce processus, mettent à l'épreuve notre détermination et notre persévérance. Mais il me semble pertinent de rappeler la caractéristique principale de notre modèle de développement, qui est la conjonction harmonieuse et rationnelle des politiques économique et sociale, nous permettant de concrétiser, pour la première fois en plusieurs années, un projet réaliste de développement humain durable. C'est pourquoi, le fonctionnement moderne et efficace du système de coopération des Nations Unies présente, plus que jamais, une valeur stratégique pour le Pérou. Je remercie tout particulièrement le système des Nations Unies de la coopération qu'il apporte aux Péruviens, venant ainsi compléter et stimuler l'effort national.

L'ONU constitue au niveau mondial le meilleur instrument pour la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le respect de la souveraineté et de l'indépendance des États et du droit international, et l'impulsion du développement économique et social. En conséquence, son fonctionnement, ses approches et ses stratégies doivent répondre efficacement aux défis de l'époque ainsi qu'aux besoins de nos peuples, qui continuent à placer leurs espoirs dans l'Organisation. Le Pérou maintiendra toujours son engagement dans cette entreprise.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Croatie, S. E. M. Mate Granić.

M. Granić (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège que de m'adresser à l'Assemblée générale au début de sa cinquante-deuxième session.

Je voudrais d'emblée vous féliciter très sincèrement, M. le Président, de votre nomination en tant que nouveau Président de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre grande expérience et vos grands talents de diplomate, qui ont fait leurs preuves, contribueront grandement aux travaux de l'Assemblée.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Razali Ismail, dont le dévouement et le dynamisme ont montré que la réforme de l'ONU est beau-

coup plus qu'un simple exercice académique, et qui a ainsi haussé la qualité des travaux de l'Assemblée générale.

En tant que pays méditerranéen et d'Europe centrale, la Croatie accorde une place de choix dans ses priorités stratégiques à la stabilité globale de la région, à sa pleine intégration aux institutions euro-atlantiques et à l'affirmation de sa position dans l'Europe de l'après guerre froide. D'où l'importance particulière que nous attachons aux relations de bon voisinage, à l'établissement de relations stables avec tous les pays voisins, dans le strict respect des frontières existantes internationalement reconnues, des droits des minorités et du règlement pacifique des différends actuels ou éventuels, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, je peux affirmer avec satisfaction que la Croatie a conclu des dizaines d'accords bilatéraux avec ses voisins, et que les relations avec chacun de nos voisins immédiats sont tout à fait normales et s'améliorent constamment.

La Croatie a accueilli deux opérations de maintien de la paix des Nations Unies menées sur une grande échelle — la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC). L'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) dans la région du Danube et la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) sont encore présentes. La Croatie a aussi joué un rôle important en facilitant l'opération de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine.

Je saisis cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de mon gouvernement pour tous les efforts qui ont été déployés par l'ONU pour arrêter la guerre en Croatie et pour en atténuer les conséquences. J'exprime également les sincères condoléances de mon pays aux familles des Casques bleus qui sont tombés dans l'accomplissement de leur noble devoir.

Je suis heureux de pouvoir remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour ses efforts en faveur de la paix en Croatie. En tant que fonctionnaire des Nations Unies sur le terrain et en tant que Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, il a personnellement contribué à surmonter la crise. Nos chaleureux remerciements vont à l'ATNUSO et à M. Jacques Klein, qui était jusqu'à récemment Administrateur transitoire de la Slavonie orientale, Baranja et du Srem occidental, dont le dynamisme, les qualités de chef et la coopération fructueuse avec le Gouvernement croate ont permis une réintégration pacifique de ces régions dans la Croatie.

Durant les nombreux mois de présence des Nations Unies en Croatie et ailleurs dans la région de l'ex-Yougoslavie, mon pays a pu évaluer toutes les possibilités et toutes les faiblesses des opérations de maintien de la paix. Il est indéniable qu'une opération de maintien de la paix ne peut réussir que si son mandat est clairement défini, tant du point de vue des objectifs que de celui du calendrier, et que si elle est activement et intégralement appuyée par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, et conduite par une direction inébranlable déterminée à utiliser tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Cette expérience a été acquise au prix d'un lourd tribut, du point de vue politique, matériel et, ce qui est pire, humain. Il est à espérer qu'elle sera utilisée avec sagesse à l'avenir. Pour sa part, la Croatie souhaite ardemment abandonner son rôle de pays hôte des opérations de maintien de la paix pour celui de participant actif à de telles opérations ailleurs. Encore une fois, je confirme ici la volonté de mon pays à figurer sur la liste des États Membres de l'ONU dont les troupes participent aux efforts de paix internationaux.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale se tient dans un contexte de grandes obligations et aussi de grandes attentes relatives à la réforme du système des Nations Unies. Les propositions opportunes et de grande portée présentées par le Secrétaire général ouvrent la voie aux réformes. La Croatie appuie pleinement ces propositions, et nous sommes disposés à apporter toute l'assistance nécessaire en opérant les changements que nous devons à ceux qui ont jeté les bases de cette Organisation et aux générations futures. S'agissant de la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la réduction de son ordre du jour, chargé, la Croatie a proposé de supprimer le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé «La situation dans les territoires occupés de Croatie», puisque son titre et son sujet ne correspondent pas à la situation sur le terrain, ce qui le rend périmé.

Compte tenu des réalités géopolitiques, la Croatie préconise l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité, tant permanents que non permanents. Il faut en finir avec des stéréotypes vieux d'un demi-siècle. La Croatie appuie l'idée d'accorder le statut de membre permanent à l'Allemagne et au Japon, sans oublier le droit à ce statut pour toutes les régions du monde, l'Afrique en particulier, qui pendant plus de 50 ans, et sans aucune raison valable, ont été privées d'une représentation permanente au Conseil de sécurité. En outre, mon pays appuie l'idée d'accorder un siège supplémentaire au Conseil de sécurité au Groupe des pays d'Europe orientale.

La Croatie approuve vigoureusement la réaffirmation et la totale mise en oeuvre du caractère universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Mon pays est heureux de constater que quelques progrès ont été réalisés cette année, pendant les sessions du Comité préparatoire du TNP, concernant le principe de non-recours en premier, en particulier contre les États non dotés d'armes nucléaires, et il lance un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles tiennent dûment compte des propositions qui visent à codifier ce principe dans un document juridiquement contraignant.

En mai 1996, la Conférence des États Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a modifié le Protocole II sur les mines terrestres. La Croatie, qui a joué un rôle actif dès le commencement du processus d'Ottawa et qui a d'ores et déjà adopté unilatéralement son propre moratoire sur les mines terrestres, a appuyé sans réserve tous les efforts qui ont finalement abouti à la décision prise récemment à la Conférence d'Oslo d'adopter le texte d'un traité mondial d'interdiction des mines antipersonnel.

Les inquiétudes de la Croatie face au problème que posent les mines terrestres dans le monde, sont également motivées par les souffrances personnelles. Les millions de mines qui ont été posées dans les territoires de la Croatie occupés pendant la guerre, continuent de représenter une menace directe, notamment pour les populations civiles qui sont des plus vulnérables. Elles entravent, en outre, gravement les efforts de reconstruction des zones ravagées par la guerre. L'enlèvement des mines dans ces régions est un processus laborieux et, malgré les plus grands efforts, il faudra de nombreuses années pour en venir à bout. Malheureusement, faute de matériels spécialisés, nous ne pouvons pas accélérer le processus de déminage. Ceci dit, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui nous ont fourni une aide financière et autre pour nous permettre de rendre moins aigu le problème posé par les mines terrestres dans notre pays et je tiens à lancer un nouvel appel pour l'octroi d'une assistance matérielle, financière ou professionnelle qui pourrait nous aider à accélérer ce processus. À cet égard, je tiens à exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts qu'ont déployés le Centre d'action antimines des Nations Unies de Zagreb et le Département des affaires humanitaires afin de nous aider à lancer ce processus.

La qualité de la vie, aujourd'hui et à l'avenir, dépendra largement du succès avec lequel les droits de l'homme sont protégés aux plans national et international. La protection et la promotion des droits de l'homme en faveur desquelles l'ONU a joué un rôle indispensable, sont nécessaires pour garantir la stabilité et la sécurité internationales. Le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme est parvenu à renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine important et, à cette occasion, je voudrais, au nom du Gouvernement croate, féliciter Mme Mary Robinson, pour sa nomination à ce poste. Du fait de ses excellentes qualifications et de son intégrité personnelle, nous sommes convaincus qu'elle s'acquittera remarquablement de sa mission.

M. Kamara (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

La situation des droits de l'homme en Croatie même devrait être évaluée dans le contexte des circonstances exceptionnelles qu'a connues mon pays au cours de son histoire récente. En dépit de débuts difficiles, la République de Croatie est parvenue à jeter les fondations d'une société démocratique sur la base du respect des droits de l'homme. À cet égard, je suis en mesure d'annoncer qu'au mois d'octobre prochain, la Croatie va ratifier la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Bien sûr, de nombreuses questions restent en suspens, dues pour une grande part à la guerre d'agression menée contre la Croatie, notamment, le retour des déplacés et des réfugiés, l'identification des personnes disparues, les droits des Croates de souche dans les États voisins et le retour de tous les Serbes de Croatie qui ont quitté notre pays à l'instigation et sur les ordres de leurs dirigeants et qui souhaitent revenir en Croatie. Le Gouvernement de la République de Croatie entend traiter de toutes ces questions, conformément à ses obligations internationales en matière des droits de l'homme et dans le souci légitime d'assurer la sécurité de l'État et de celle de tous les citoyens ainsi que leur bien-être.

Ayant elle-même été victime de l'agression, la Croatie, qui a de son propre chef proposé des initiatives dans ce sens, estime qu'il est nécessaire de créer un tribunal international en vue de poursuivre ceux qui sont accusés d'avoir commis des crimes de guerre en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Le Gouvernement a coopéré avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, depuis sa création. Un bureau du Tribunal a été ouvert à Zagreb. Le Gouvernement a établi son propre Bureau de coopération avec le Tribunal et a nommé des observateurs auprès du Tribunal. Il a en outre adopté une Loi constitutionnelle sur la coopération avec le Tribunal international. Par principe, la Croatie entend coopérer avec le Tribunal dans le cadre de

ses obligations, telles qu'elles sont définies par le droit international et conformément aux résolutions pertinentes et au Statut du Tribunal qui ont été adoptés par le Conseil de sécurité.

Cependant, mon gouvernement ne peut pas se déclarer totalement satisfait des activités menées jusqu'ici par le Tribunal de La Haye. Les motifs d'inculpation invoqués et l'appartenance ethnique des personnes jugées à La Haye ne reflètent pas comme il convient la responsabilité des parties engagées dans le conflit, ni l'ampleur des crimes de guerre qui ont été commis. D'autre part, en tentant de citer à comparaître les États et leurs hautes personnalités, le Tribunal a outrepassé son statut et les normes du droit international.

Mon gouvernement estime que les opérations de maintien de la paix actuellement menées sur le territoire croate, l'ATNUSO et la MONUP, se déroulent avec succès. En vertu de l'Accord fondamental signé entre les autorités centrales de la République de Croatie et les Serbes de la région croate du Danube, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de deux ans de l'ATNUSO expire le 15 janvier 1998. À notre avis, il n'y a aucune raison pour l'instant de prolonger le mandat de l'ATNUSO au-delà de cette date. Nous sommes en outre fermement convaincus que cette mission pourra être achevée à temps et qu'elle figurera dans l'histoire comme étant l'une des opérations les plus réussies de l'ONU.

Les résultats obtenus sous les auspices de l'ONU et avec l'entière coopération des autorités croates, peuvent être considérés comme des plus satisfaisants. La démobilisation a été achevée. À la suite des élections locales organisées dans la région croate du Danube, cette région a été réintégrée dans le système juridique et politique du pays. Les administrations locales ont été transférées à des organes nouvellement élus et constitués.

Des règles ont été définies et élaborées en coopération entre la République de Croatie, l'ATNUSO et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'assurer le retour organisé, digne et sûr des personnes déplacées et des réfugiés chez eux, à l'intérieur et à l'extérieur de la région croate du Danube. Jusqu'à présent, 1 500 Croates déplacés sont retournés dans la région croate du Danube, et 8 000 Serbes au total sont revenus de la région vers leur lieu de résidence ailleurs en Croatie. Le retour des personnes déplacées et la présence internationale continueront après le départ de l'ATNUSO. Sur l'invitation des autorités croates, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a entrepris de suivre l'évolution

de la situation dans la région croate du Danube, après le 15 janvier 1998.

La réintégration de la région croate du Danube n'a pas été un processus simple. La République de Croatie et tous ses citoyens, en particulier la population de la région croate du Danube, y compris les personnes expulsées, ont une dette de reconnaissance envers l'ATNUSO et tous les États dont les contingents ont permis le succès éclatant de l'opération.

Le mandat de la MONUP, chargée d'observer la démilitarisation de la région de part et d'autre de la frontière de l'extrême-Sud entre la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie, a permis de maintenir la sécurité dans cette région et de créer les conditions d'un règlement durable par des pourparlers bilatéraux. La République de Croatie a fait montre d'une pleine compréhension des intérêts de la République fédérative de Yougoslavie en ce qui concerne la sécurité de Boko Kotorska Bay, tout en se préoccupant de sa propre sécurité dans l'arrière-pays de Dubrovnik. À cet égard, la MONUP a joué un rôle important mais il ne sera pas possible de résoudre les problèmes en suspens en prolongeant indéfiniment le mandat de la Mission.

C'est avec soulagement et satisfaction que la Croatie se félicite de l'atténuation de la crise en Bosnie-Herzégovine; elle reste fermement attachée aux principes et à l'application des Accords de Washington et de Dayton. Mon gouvernement appuie activement la préservation de l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine et la consolidation de la Fédération de la Bosnie-Herzégovine qui servent de base et de cadre pour la survie et le bien-être des Croates en Bosnie-Herzégovine.

Le rôle de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies et des pays participant au sein de la FS à l'établissement de la paix en Bosnie-Herzégovine, reste irremplaçable au stade actuel du processus de paix. Trop d'efforts, de ressources et de prestige ont été investis dans l'effort de paix en Bosnie-Herzégovine, trop de souffrances ont été subies par la population pour que des menaces puissent saper ce qui a été acquis à Dayton et depuis Dayton. La Croatie persévérera dans son rôle d'agent actif de la paix dans la région et elle compte que les autres parties impliquées dans le processus de paix rempliront leurs obligations.

Ceux qui s'opposent aux Accords de Dayton et continuent de contester l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine en tant que communauté de deux entités égales et de trois

peuples qui la constituent, doivent être combattus avec la même détermination sans faille de la communauté internationale et, si besoin est, avec les mêmes mesures appliquées auparavant en Bosnie-Herzégovine et qui se sont avérées tout à fait nécessaires et fructueuses. Le relèvement économique du pays, dans lequel la communauté internationale devrait jouer un rôle encore plus vital, est tout aussi important.

L'ordre du jour de la cinquante-deuxième session est chargé et nous avons encore beaucoup de travail devant nous. Nous avons aussi l'occasion de faire que la présente session de l'Assemblée générale figure dans les annales de l'Organisation et fasse date, s'agissant de son évolution. La Croatie ne sera que trop heureuse de contribuer à ce qu'il en soit bien ainsi.

Le Président par intérim : L'orateur suivant sur ma liste est S. E. M. Lamberto Dini, Ministre des affaires étrangères de l'Italie. Je lui donne la parole.

M. Dini (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais féliciter chaleureusement le Ministre Oudovenko de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Sa profonde expérience des affaires internationales constitue la meilleure garantie de réussite de son mandat. Je voudrais également remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, qui a dirigé la cinquante et unième session de l'Assemblée générale avec une grande distinction.

S'agissant de toutes les grandes questions soumises à l'Assemblée générale, l'Italie appuie la déclaration prononcée, mardi, par le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, au nom de l'Union européenne.

Nous avons aujourd'hui l'occasion historique de faire coïncider les principes et la réalité, de donner vie à nos idéaux et de modeler cette organisation pour les décennies à venir. Les idéologies qui ont divisé l'humanité au cours de ce siècle se sont effondrées. Cependant, le système conçu avec une telle lucidité par les membres fondateurs au terme des horreurs de la guerre la plus dévastatrice que le monde ait connue s'est maintenu et a accru son importance.

Nous ne vivons plus dans un monde fait de simples intérêts nationaux. De plus en plus, la politique s'élabore à la lumière des préoccupations mondiales telles que les droits de l'homme, la solidarité et la justice sociale. À l'aube du XXIe siècle, engageons-nous à régler les conflits ethniques et religieux par le dialogue, la tolérance et les échanges culturels, et à trouver des réponses collectives au terrorisme

international, au crime organisé, au trafic des drogues et à la dégradation de l'environnement. Nous pouvons regrouper nos forces pour éliminer la pauvreté, cause majeure de l'injustice sociale et des troubles politiques dans le monde, et garantir la dignité, le respect et de meilleures conditions de vie pour chaque être humain.

Les objectifs du nouvel Ordre mondial, fondé sur la confiance mutuelle et le rejet de la menace et du recours à la force, sont la paix, la sécurité, le développement durable et le respect des libertés fondamentales de l'individu. Mais ces valeurs ne peuvent être dictées par un groupe élitiste d'États. L'avenir de l'humanité relève de la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale.

Alors que l'Organisation des Nations Unies s'apprête à relever les défis du troisième millénaire, l'Assemblée générale a un rôle d'une suprême importance à jouer.

À l'ouverture de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, un consensus unanime s'était dégagé quant à la nécessité d'une réforme de grande portée du système des Nations Unies. Dans mon intervention, j'avais déclaré que pour répondre efficacement aux préoccupations qui se sont fait jour, la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne pouvait être reportée davantage. Il faut à la communauté internationale des normes régissant mieux la sécurité, le développement et la démocratie et elle en a besoin dès maintenant.

À cette occasion, j'ai énuméré 10 propositions spécifiques visant à rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces, et je suis heureux de voir que certaines d'entre elles ont enregistré des progrès. Les procédures de réunions périodiques entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ont été améliorées. L'Italie est le sixième pays à avoir participé concrètement aux accords sur les forces en attente pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin d'aider l'Organisation à répondre aux crises au moment et à l'endroit où elles éclatent.

Le Président Clinton a déclaré lundi dans son allocution que la principale mission des Nations Unies doit demeurer la recherche de la paix et de la sécurité. Lorsque la stabilité en Albanie a été gravement menacée en mars dernier, le Conseil de sécurité — avec le plein appui du Secrétaire général — a agi rapidement, en autorisant une coalition des pays, menée par l'Italie, désireux de former une Force de protection multinationale. Durant les quatre mois de son mandat, l'Opération Alba a permis l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, a créé un climat de

sécurité pour les missions des organisations internationales et a rendu possible la tenue d'élections démocratiques. En un mot, elle a contribué à remettre le pays sur pied. Un des éléments clefs de son succès est une approche novatrice du maintien de la paix, à savoir une planification et un déploiement rapide de la Force et une étroite coordination entre les pays participants et le pays hôte, sous le contrôle constant des Nations Unies.

Pour consolider les acquis et jeter les bases de la croissance et de la prospérité en Albanie, il faut maintenant réhabiliter les institutions d'État et relancer l'économie. À cet égard, le Gouvernement italien a convoqué une conférence ministérielle à Rome en octobre, avec la participation du Gouvernement albanais et toutes les organisations internationales concernées, pour évaluer les besoins et décider d'une ligne de conduite commune.

Depuis plus de 50 ans, les Nations Unies cherchent à créer une cour criminelle internationale permanente qui serait chargée de poursuivre et de punir les responsables d'actes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, où qu'ils aient été commis et quels qu'en soient les auteurs. Cela met à l'épreuve notre responsabilité collective, qui se fait encore plus urgente en raison des terribles massacres qui ont caractérisé les récents conflits ethniques, et l'Italie confirme qu'elle appuie fermement cette entreprise et qu'elle s'engage à y contribuer concrètement. Elle est disposée à accueillir à Rome la conférence diplomatique qui doit adopter le statut de la cour criminelle internationale.

La maîtrise des armements constitue un deuxième défi important. Avant d'aborder la question de savoir comment satisfaire aux besoins de sécurité du monde de demain, il faut cesser de vivre avec les craintes d'hier. De nouvelles normes de sécurité ne peuvent être obtenues que par la coopération internationale sous l'égide des Nations Unies.

La législation italienne relative aux exportations d'armes est parmi les plus strictes et les plus novatrices du monde. Je suis fier d'annoncer qu'en juin dernier, le Gouvernement italien a unilatéralement décidé de renoncer à la production, l'exportation, le stockage et l'utilisation de mines terrestres antipersonnel, et la législation devant permettre d'appliquer cette décision a déjà été adoptée par une chambre de notre parlement. Mais cet engagement ne prendra toute sa valeur que s'il est partagé par tous les pays, qu'ils soient ou non parties au Processus d'Ottawa. Les résultats obtenus par la récente Conférence d'Oslo sont certes remarquables, sans pourtant être universels. Pour réaliser cet objectif, nos efforts devraient être complétés par

la participation constante de la Conférence sur le désarmement.

Il y a deux mois, le Secrétaire général Kofi Annan a présenté un ensemble de propositions novatrices tendant à améliorer le bon fonctionnement de l'Organisation et à renforcer sa capacité à relever les nouveaux défis. Ces propositions méritent notre plein appui.

Un important objectif du plan de réformes du Secrétaire général est de stimuler l'orientation stratégique qu'offre l'Assemblée générale. À cet effet, nous devons rationaliser l'ordre du jour et identifier les questions devant être examinées en priorité à court et moyen terme. Comme le temps imparti aux débats en séance plénière est limité, force est de se concentrer sur des questions d'intérêt général.

La réforme de l'Organisation est une question qui revêt une haute priorité à la session actuelle de l'Assemblée générale, comme l'a lui-même souligné le Secrétaire général. Dans les mois à venir, deux autres questions importantes requerront notre attention : la situation financière de l'Organisation et la structure et la composition du Conseil de sécurité.

Pour bien fonctionner, l'Organisation doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour ce faire. Les Membres doivent verser leurs contributions en entier, en temps voulu et sans condition préalable. L'Italie, pour sa part, a toujours respecté cette règle fondamentale. Néanmoins, nous pensons que le moment est venu de convenir d'un nouveau barème des quotes-parts plus réaliste, fondé sur la capacité de paiement des États Membres, ce qui rendrait l'Organisation moins dépendante des contributions d'un seul pays.

Toutefois, que les choses soient claires quant à notre appui à une révision du barème des quotes-parts. Tout lien entre les contributions des Membres et la réforme du Conseil de sécurité est à proscrire, pour éviter de donner l'impression que les sièges permanents sont à vendre.

Cela m'amène à parler de la réforme du Conseil de sécurité. Il y a un large accord sur le fait que la réforme du Conseil est nécessaire si l'on veut l'adapter aux nouvelles réalités du monde où nous vivons. La réforme doit s'inspirer des principes de la démocratie, de la représentation géographique équitable et de la transparence. Ce sont là les principes qui ont guidé l'Italie dans la proposition qu'elle a présentée. Bien que nous soyons prêts à examiner de manière constructive les autres propositions formulées, il faut se méfier de ceux qui préconisent un système qui diviserait les États Membres en quatre catégories : la première,

réservée aux cinq membres permanents actuels du Conseil de sécurité — dotés du droit de veto, la deuxième réservée aux nouveaux membres permanents issus des pays industrialisés — non dotés du droit de veto, la troisième réservée aux membres «pseudo-permanents» auxquels s'appliquerait le système de roulement — non dotés du droit de veto et issus des pays en développement de diverses régions, et, enfin, la quatrième qui serait réservée à la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont les chances de siéger au Conseil de sécurité seraient encore plus réduites.

Une telle stratification des membres, qui rappelle le système des castes dans les anciens empires, serait en contradiction avec les principes fondamentaux de logique et de démocratie, et elle marginaliserait certains des pays qui se montrent les plus actifs au sein de l'Organisation. Comment l'un de nous pourrait-il accepter d'être relégué à la quatrième catégorie, puis revenir devant son peuple et son parlement pour déclarer qu'il a en fait voté pour la rétrogradation de son pays? Je tiens à souligner que la proposition italienne, qui demande un élargissement dans la seule catégorie des membres non permanents, qui seraient élus démocratiquement par l'Assemblée générale, ne saurait susciter un tel problème.

Un autre aspect de la réforme a trait à la question du veto. Cette dernière ne peut et ne devrait pas être débattue indépendamment de la question de l'élargissement du Conseil. Les deux questions sont inséparables. En effet, chacun des aspects de la réforme du Conseil de sécurité devrait être examiné en même temps et dans le même contexte. Avant de déterminer la composition future du Conseil et les noms des nouveaux membres, il faut définir les critères devant présider à la réforme. Des approches circonstanciées ne donneront rien. En fin de compte, aucune solution ne saurait être adoptée sans un large consensus. Et un résultat durable et équitable ne peut être obtenu au moyen de solutions hâtives et injustes. Imposer une solution ne ferait qu'approfondir les divisions et compromettre la question plus générale et plus urgente de l'Assemblée générale : l'approbation de l'ensemble de réformes du Secrétaire général.

Dans une perspective à plus long terme, je voudrais ajouter qu'une commission d'enquête menée récemment par le Parlement italien envisageait l'attribution d'un siège permanent au Conseil de sécurité à l'Union européenne, en tant qu'évolution naturelle de sa politique commune étrangère et de sécurité.

Il y a presque 55 ans, le 13 novembre 1942, le Président Roosevelt a dit que l'association des Nations Unies :

«ne devrait pas être restreinte à l'avenir aux 28 signataires de la Charte atlantique, mais devrait être une association à laquelle toutes les nations pourraient adhérer.»

Le Président Roosevelt croyait que l'objectif des Nations Unies ne devait pas être la défense du statu quo et que leur force ne résidait pas dans de simples nombres, mais dans la façon dont les États Membres s'engageaient dans des délibérations et une action collectives. Cette vision doit guider notre recherche d'un avenir plus prometteur pour tous les peuples de ce monde. L'histoire ne sera pas indulgente avec nous si nous échouons.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, S. E. M. Adrian Severin.

M. Severin (Roumanie) : Je tiens à adresser au Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'ONU, mes plus chaleureuses félicitations pour sa nomination à cette haute fonction, comme distingué représentant de l'Ukraine voisine et amie de la Roumanie et d'une région dont la présence dans la famille des Nations Unies est devenue toujours plus significative, durant les dernières années. Dans un moment décisif pour l'avenir de l'Organisation, le Président Oudovenko a une mission de haute responsabilité et je veux l'assurer de tout notre appui.

J'ai le grand honneur de m'adresser, pour la première fois, à ce prestigieux forum international de large participation et de vocation globale, en tant que représentant d'un gouvernement de coalition, issu, il y a 10 mois, d'une alternance démocratique au pouvoir. Dès le début, je tiens à vous assurer que le nouveau Gouvernement roumain, dans sa stratégie de consolidation de l'état de droit et de l'économie de marché, entend collaborer et compte sur l'appui de l'ONU et de ses organismes spécialisés. Nous sommes intéressés à ce que l'Organisation puisse répondre, d'une manière plus prompte et efficace aux nécessités actuelles des États Membres et aux nouveaux défis à dimension globale de cette fin de millénaire.

Il y a quelques semaines, le Gouvernement roumain avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a organisé, à Bucarest, la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Les travaux se sont concentrés sur la thématique de grande actualité trouvée dans l'attention de l'ONU,

concernant la démocratie et le développement, ayant au centre la personne humaine comme sujet et finalité de l'action politique.

En tant que Président en exercice de la Conférence, j'ai l'honneur de soumettre à votre attention le volume reflétant ses travaux et résultats. Des représentants gouvernementaux de 77 États et, pour la première fois, des acteurs non gouvernementaux de la société civile, ont examiné, en présence de 14 organisations internationales, le stade actuel et les problèmes d'avenir de la consolidation de leurs systèmes démocratiques, et ont adopté, par consensus, une évaluation et un ensemble de recommandations, diffusés comme document officiel de la session.

Ces recommandations mettent en exergue la nécessité d'un bon gouvernement et d'une large participation de la société civile dans l'exercice de la démocratie, ainsi que du renforcement des institutions démocratiques pour pouvoir surmonter les problèmes engendrés par le phénomène de mondialisation, par la corruption et le crime organisé. La Roumanie considère, à la fois, qu'il est particulièrement important d'assurer une continuité des efforts et des conséquences pratiques de la Conférence de Bucarest. C'est la raison pour laquelle elle propose, en consensus avec les recommandations de cette conférence, la création d'un mécanisme de suivi concernant le processus de consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies.

Sur ces aspects, ainsi que sur la proposition d'organiser, en l'an 2000, un sommet des démocraties nouvelles ou rétablies, nous nous proposons de continuer les consultations avec le Secrétaire général de l'ONU, aussi bien qu'avec les États et les organisations internationales intéressés.

J'exprime la conviction que les résultats de la Conférence de Bucarest constitueront des points de référence pour les débats de l'actuelle session. Nous agissons pour que l'Assemblée générale adopte une résolution, renouvelant l'appui que le système de l'ONU octroie aux démocraties nouvelles ou rétablies.

Dans l'esprit de notre engagement collectif, pris lors du cinquantième anniversaire de l'ONU, nous sommes de ceux qui considèrent comme une haute priorité le renforcement de la capacité de l'Organisation de répondre, de manière adéquate, aux nouveaux besoins et défis du XXIe siècle. Il est dans l'intérêt de l'Organisation de pouvoir accéder, dès la présente session, à des résultats équilibrés et réalistes, d'intérêt mutuel et de plus larges bénéfices possibles, en vue de renforcer la crédibilité et la viabilité de

l'Organisation. Nous saluons le rapport sur le programme de réformes, présenté par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, auquel nous tenons à exprimer toute notre confiance et tout notre appui dans l'accomplissement de ses objectifs.

Nous nous rallions au point de vue de l'Union européenne. En effet, la réforme ne doit pas être réduite à un exercice de diminution des coûts, mais elle doit être, tout d'abord une question de renforcement du rôle de l'ONU, en tant que forum mondial actif et effectif. Notre objectif serait de rendre l'Organisation plus efficace, plus transparente, plus responsable et plus crédible.

Il s'agit également de notre entente, selon laquelle les économies qui seront obtenues par une meilleure administration financière et de personnel, les soi-disant «dividendes de la réforme», soient alloués à nouveau à des activités de développement, dont bénéficient les pays en développement. Dans cet esprit, la délégation roumaine participera au processus de réforme, et entend collaborer avec toutes les autres délégations intéressées afin de trouver des solutions qui permettent à l'Assemblée générale d'aboutir à un accord général sur une réponse cohérente et constructive aux propositions du Secrétaire général.

Nous avons la chance de vivre dans un monde libéré du cauchemar de la guerre froide, qui nous divisait, d'une manière irrécyclable, en amis et ennemis, un monde des communications et de l'interaction, où les sociétés fermées ne pourront plus survivre. La mondialisation qui s'intensifie doit nous aider à mieux nous connaître, à nous rapprocher les uns des autres, autour des projets communs. Nous sommes même invités à repenser notre société mondiale, les rapports entre nous et le sens de l'action politique. Une nouvelle philosophie politique, une philosophie de partenariat, s'impose dans les rapports entre les États, selon laquelle ce qu'un pays gagne ne se soustrait pas, mais, au contraire, s'ajoute au gain du partenaire.

Cette philosophie a été promue, au cours de la dernière moitié de siècle, dans le cadre des structures européennes et euro-atlantiques, avec les résultats que l'on connaît au niveau de la stabilité et de la coopération sur le continent. C'est pourquoi également les pays d'Europe centrale et de l'Est souhaitent s'intégrer dans ces structures.

C'est également la philosophie qui sert de base au développement par la Roumanie d'une politique de solidarité et de coopération aux niveaux sous-régional, régional et international, destinée à consolider et dynamiser la stabilité dans sa zone géographique, et dans les autres régions du monde. Nous avons totalement normalisé nos relations avec

nos voisins et avons proposé aux partenaires de la zone des schémas trilatéraux de coopération. En même temps, nous avons avancé l'idée de la relance des voies traditionnelles de transport des biens vers le nord de l'Europe et le centre de l'Asie. La même conception d'établissement d'un réseau de communication et de coopération mutuellement avantageuse constitue le fondement du développement de la coopération économique dans la zone de la mer Noire, celui de notre participation à l'Initiative centro-européenne, et à l'Accord de libre-échange centro-européen (ACELE), à l'Initiative de coopération du Sud-Ouest européen (projet SECI), etc.

La participation de la Roumanie à la Mission de l'ONU pour le maintien de la paix en Angola (UNAVEM), aux efforts de stabilisation en Albanie (opération «Alba»), ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine, sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), constituent la preuve de notre volonté politique d'agir en tant que facteur de stabilité. Je tiens également à souligner la disponibilité de la Roumanie d'accroître sa contribution à la Force de stabilisation de Bosnie (SFOR) et de se joindre à d'autres actions de ce type, comme, par exemple, la Force de déploiement préventif des Nations Unies en ex-République yougoslave de Macédoine (FORDEPRENU), et à d'autres forces qui demeurent nécessaires.

Tous ces efforts en vue d'instaurer un climat de confiance et de collaboration, générateur de paix et de sécurité dans l'espace du Centre et du Sud-Est européen, ainsi que dans certaines zones de tensions du monde, mettent en exergue non seulement une nouvelle approche, mais aussi une étape nouvelle dans l'histoire de la Roumanie, et de sa longue marche du totalitarisme à la démocratie. Dans cette phase de «post-transition», les résultats obtenus dans les processus démocratiques et dans la réforme économique, attestés par la communauté et les institutions financières internationales, qualifient légitimement la Roumanie à jouer un rôle plus clair et plus actif dans la définition et dans l'élaboration de projets communs de sécurité et de progrès dans la région et dans le monde, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Je voudrais, maintenant, faire quelques considérations concernant certaines questions importantes inscrites à notre ordre du jour, auxquelles je n'ai pas encore fait référence.

L'expérience acquise dans notre région et celle de nos voisins d'Europe centrale et du Sud-Est, du Moyen-Orient et du Caucase, montre que la pauvreté, le manque ou la faiblesse des institutions spécifiques à l'État moderne

démocratique, et la méfiance figurent parmi les causes des situations de crise et de conflit. Des mesures spécifiques de la part du système des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière s'imposent afin d'éradiquer la pauvreté. Ces dernières devraient venir soutenir les pays de la région qui sont confrontés à ce phénomène, afin d'encourager la croissance de leur production grâce à une utilisation adéquate de leurs propres ressources et de leurs capacités économiques. Empêcher le lancement d'un tel processus ne peut avoir que des conséquences négatives sur le plan de la sécurité et de la stabilité.

En ce qui concerne le renforcement des institutions de l'État de droit, il est nécessaire de créer, outre les forces de réaction rapide pour le maintien de la paix, une «force de réaction rapide civile», qui aurait pour mission d'aider à la création des institutions capables de maintenir l'ordre public et la cohérence de l'État dans une société ouverte et libre.

L'édification de la confiance suppose la communication et le dialogue, tout comme le rejet de toute forme d'isolement. L'ONU devrait s'impliquer efficacement dans le démantèlement des infrastructures du terrorisme, partout dans le monde. Parallèlement, il faut également renoncer à la rhétorique et aux gestes spectaculaires au profit de négociations directes entre les parties concernées, dans une atmosphère de calme et de retenue.

Nous tenons à souligner l'importance que la Roumanie attache au dialogue, en tant que moyen favorisant les solutions négociées entre les parties, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de Chypre ou de l'ex-Yougoslavie. Nous sommes fermement convaincus, surtout après les derniers contacts politiques que nous avons eus dans la région du Moyen-Orient et à Bucarest, que la reprise des négociations entre les parties — sur la base des principes convenus dans les accords de Madrid et d'Oslo — constitue la seule voie pour la réalisation d'une paix juste et durable dans la région.

Nous saluons et nous appuyons la récente initiative prise par les États-Unis ainsi que les efforts déployés par d'autres pays pour tenter de débloquer le processus de paix. Nous saluons également les pourparlers directs, menés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies entre les deux communautés de Chypre, en vue d'une solution juste et durable de la question chypriote et nous faisons part de notre disposition à participer à l'opération de maintien de la paix dans ce pays.

En tant que principal garant de la paix et de la sécurité internationale, l'Organisation des Nations Unies doit jouer

un rôle actif dans la prévention et la gestion des crises, tout en utilisant la diplomatie préventive et, si besoin est, les opérations de maintien de la paix. La Roumanie soutiendra ces actions de l'Organisation et elle a l'intention de diversifier les formes que prend sa contribution, en proposant notamment des composantes civiles.

Dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, nous considérons que l'Organisation des Nations Unies doit et peut donner l'exemple d'un changement de conception et d'approche, qui élimine les réminiscences des mentalités de bloc, qui mène vers des solutions de contrôle des armements et de désarmement, à même d'assurer la sécurité mondiale, dans un environnement composé de plusieurs pôles de puissance économique et culturelle. Nous attachons une importance particulière aux problèmes liés à la non-prolifération nucléaire, parmi lesquels la négociation d'un traité d'interdiction de la production des matériaux fissibles, à des fins militaires, la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques et du Registre des Nations Unies sur le transfert des armes classiques, ainsi qu'aux processus visant l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel.

Les discussions sur la problématique économique et sociale doivent créer les prémisses d'une relance nécessaire du dialogue Nord-Sud sur les problèmes du développement, largement ignorés dans le contexte des évolutions politiques de la période qui a suivi l'effondrement du bloc soviétique et la guerre froide, ou liés à l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne. Nos débats devraient prendre dûment compte des tendances récentes dans l'économie mondiale telles que : les taux de croissance élevés, beaucoup plus que ceux du produit mondial brut, enregistrés par le commerce mondial; les transports; le volume des investissements directs et des transactions financières internationales ainsi que la nécessité d'assurer un accès plus large des produits des pays en développement sur les marchés des pays développés, et le renforcement de la coopération sur des marchés tiers. Tout cela impose une reconsidération conceptuelle du processus de développement, tout en prêtant l'importance qu'il convient à la composante sociale et en assurant l'engagement des principaux acteurs : les gouvernements, le secteur privé, les compagnies transnationales, et la société civile. À cet égard, nous suggérons que soit examinée la possibilité de créer un «Fonds social de la solidarité» pour venir en aide aux personnes défavorisées, et faciliter l'intégration des chômeurs ou des exclus dans des activités productives.

Au moment où, dans l'économie roumaine, on a obtenu l'équilibre macroéconomique par la réduction de

l'inflation et du déficit budgétaire, et qu'on est passé au démarrage des réformes structurelles, surtout dans le secteur agricole, et dans des conditions où l'on fournit des efforts soutenus en vue d'accélérer le rythme de la privatisation et d'attirer des investisseurs étrangers, nous tenons à participer à un débat qui puisse mettre en évidence les mesures visées par les gouvernements, concernant ce que le Directeur du Fonds monétaire international nommait récemment «la réforme de deuxième génération», dans le cadre de laquelle on met l'accent sur la microéconomie et sur les politiques de protection sociale.

Nous considérons que l'aide au développement réclame une mobilisation nouvelle et accrue de la part de la communauté internationale et nous nous prononçons en faveur d'une meilleure cohérence des programmes des organismes et des fonds du système des Nations Unies impartis aux pays, et d'une utilisation plus efficace des ressources allouées au développement.

Tout en tenant compte des nouveaux défis auxquels sont confrontées nos sociétés et nos institutions, nous appuyons les mesures visant à renforcer la capacité de l'ONU en ce qui concerne l'efficacité du contrôle international sur les drogues, la lutte contre la corruption et le crime organisé. Nous saluons la création, à Vienne, d'un Bureau intégré pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime ainsi que la convocation, en 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues. Par ailleurs, nous proposons l'examen de la possibilité que l'ONU déclare une Année internationale de lutte contre la corruption et le crime organisé. Cette question majeure pourrait également faire l'objet d'un débat spécial de haut niveau dans le cadre de l'Assemblée générale. L'objectif est de pouvoir convenir et de faire fonctionner des instruments internationaux de coopération, pour pouvoir nous défendre, en commun, et éradiquer ces fléaux.

Nous commencerons les préparatifs pour la célébration, en 1998, du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Saisissons donc cette occasion pour réaffirmer notre profond attachement à l'égard de l'universalité de l'ensemble des droits de l'homme, dont la promotion et la protection doivent rester une priorité des Nations Unies. Nous soutenons les mesures du Secrétaire général, visant le renforcement de l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme, et nous saluons la nomination de l'ex-Présidente de l'Irlande, Mme Mary Robinson, à ce poste.

Pour ce qui est des questions administratives et budgétaires, la délégation roumaine se prononce en faveur des

propositions de budget ordinaire du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1998-1999, tout en comprenant que les réductions n'affecteront pas la future capacité de l'Organisation d'accomplir son mandat. Nous nous associons aux efforts visant à améliorer la situation financière de l'Organisation, et à l'asseoir sur une base saine et prévisible. Il est particulièrement important que l'on puisse aboutir, par des négociations ouvertes et constructives, à des solutions viables, en ce qui concerne, d'une part le paiement, dans un avenir proche des arriérés et, d'autre part, un nouveau barème des contributions destinées au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix, qui puisse tenir compte des nouvelles réalités et de la capacité réelle de paiement de chaque État.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, une fois de plus, Monsieur le Président, de toute la coopération de la part de la délégation roumaine dans notre effort commun de renforcer l'ONU et de la rendre plus efficace encore.

Le Président par intérim : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un plaisir pour moi que de vous adresser, Monsieur le Président, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, ainsi qu'aux membres du Bureau nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre expérience, vos grands talents de diplomate contribueront sans aucun doute au succès de nos débats. Je remercie également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, Représentant permanent de la Malaisie qui a conduit de manière remarquable les débats de la session précédente.

Je voudrais également féliciter S. E. M. Kofi Annan de son élection au poste de Secrétaire général. Nous sommes assurés que sa grande expérience des affaires internationales, sa compétence, ses qualifications permettront de renforcer le rôle de l'Organisation au service de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais encore une fois exprimer ma profonde reconnaissance à l'ancien Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali dont l'action a eu une influence positive sur l'évolution de l'Organisation mondiale.

La présente session revêt une importance particulière compte tenu des grands bouleversements que connaît l'arène internationale en raison des transitions auxquelles nous assistons dans les domaines politique, économique, social et écologique. Malgré l'esprit de détente qui marque les

relations internationales, le règlement de certains conflits et l'amélioration apparente de la situation économique mondiale et de la croissance, nous sommes toujours confrontés à de nouveaux types de défis dont les plus graves sont les suivants : les conflits raciaux, les conflits ethniques, les guerres civiles, l'aggravation de la pauvreté, les violations des droits de l'homme, la violence, le terrorisme, le fléau de la drogue. Tous des défis qui ont un effet délétère sur la sécurité nationale, la souveraineté des États et leur développement économique et social. Pour y faire face, une coopération et une coordination entre les États aux plans bilatéral, régional et international sont nécessaires.

Le rôle majeur joué par l'ONU et ses institutions spécialisées dans le traitement de l'ensemble de ces situations nous incite à assurer la continuité de cette Organisation, à défendre sa Charte et à appuyer ses objectifs. Cela signifie que, plus que jamais, nous devons lui apporter l'appui politique, financier et moral qui lui permettra de réagir efficacement et rapidement aux nouveaux défis mondiaux.

Après avoir étudié le rapport du Secrétaire général sur la réforme et la rénovation des Nations Unies, la délégation des Émirats arabes unis se félicite en principe de ses recommandations et propositions visant à renforcer et à intensifier l'action de l'Organisation et à l'adapter aux réalités contemporaines. Cependant, nous souhaitons souligner l'importance qu'il y a à mener des réformes qui reflètent les aspirations des différents pays du monde, en particulier des pays en développement, en réalisant le développement durable et en promouvant la paix et la sécurité, la stabilité et la croissance.

Nous appuyons également les efforts internationaux qui sont déployés pour élargir et restructurer le Conseil de sécurité ainsi que pour améliorer ses modes de fonctionnement, afin d'assurer la représentation géographique équitable et l'égalité entre les États, réaliser la transparence et l'objectivité dans l'adoption des résolutions et le suivi de leur application, et éviter la pratique de la règle du «deux poids, deux mesures» qui s'est révélée trop dangereuse dans nombre de questions relatives à la paix et à la sécurité. En outre, nous appuyons toutes les propositions qui vont dans le sens d'une coopération et d'une coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi que l'élargissement du cercle de dialogue et de négociations avec les organisations régionales afin de parvenir à un consensus plus large et plus efficace pour mieux aborder la réforme et la rénovation.

En dépit des initiatives et des efforts inlassables déployés par les membres du Conseil de coopération du Golfe ces dernières années afin de contenir les effets dévastateurs des conflits dans le Golfe arabe, région à laquelle les stratégies régionales et internationales accordent une grande importance, et en dépit de leurs efforts continus pour appuyer la marche vers la reconstruction et la coopération, l'instabilité de la situation politique et les problèmes de sécurité dans la région continuent de les préoccuper. Il faut donc instaurer un équilibre fondé sur une ferme volonté politique pour appuyer tous les accords régionaux visant à éliminer les causes des conflits et à mettre fin aux situations d'occupation. Il faut également établir des liens de coopération multilatérale, aux niveaux bilatéral et collectif, en se fondant sur les principes de coexistence pacifique, de confiance, de non-ingérence dans les affaires internes des autres, de respect mutuel de la souveraineté régionale et régler pacifiquement les différends au lieu de recourir à la force, conformément aux règles du droit international et aux Chartes de l'Organisation de la Conférence islamique et des Nations Unies.

La poursuite de l'occupation depuis 1971 par la République islamique d'Iran de trois îles appartenant aux Émirats arabes unis — Grande-Tumb, Petite-Tumb et Abou Moussa — constitue un grave problème auquel nous-mêmes et les États de la région attachons une grande importance. Cette occupation est une source de tension constante, de préoccupation et d'instabilité dans la région, surtout parce que le Gouvernement iranien s'entête à changer le caractère historique, juridique et l'aspect démographique de ces îles en y construisant des installations et des bases militaires et civiles. Ces mesures sont illustrées par la construction d'une antenne de l'Université Bayan An-Nour et de deux aéroports sur les îles occupées d'Abou Moussa et de Grande-Tumb, en plus de manoeuvres militaires dans les eaux territoriales des Émirats arabes unis, y compris celles des trois îles. L'Iran consolide ainsi son occupation des îles et persiste dans sa politique de provocation et de fait accompli imposé par la force, sans se soucier aucunement des conséquences dangereuses de cette politique sur l'avenir et l'intégrité territoriale de la région ou des aspirations de ses peuples en matière de paix, de stabilité et de développement durable.

Les Émirats arabes unis expriment leur grave préoccupation face à ces mesures et pratiques illégales, qui constituent non seulement une violation flagrante de leur intégrité territoriale et une atteinte à leurs droits nationaux, mais qui contrastent avec les intentions pacifiques des États de la région et du monde en général. Par conséquent, nous en appelons à nouveau au Gouvernement islamique d'Iran pour

qu'il s'acquitte de ses obligations juridiques et politiques et reconsidère toutes les mesures unilatérales qu'il a prises sur les trois îles appartenant aux Émirats arabes unis, afin de montrer ses bonnes intentions et la crédibilité de sa politique, d'autant que des responsables iraniens ont demandé récemment que des moyens pacifiques soient recherchés pour régler les différends et souhaité la création d'une zone de stabilité et de sécurité dans la région.

Les Émirats arabes unis, qui avaient salué l'avènement du nouveau Gouvernement iranien et les orientations qu'il avait annoncées, notamment en matière de promotion des relations de bon voisinage, d'élimination des tensions et de règlement pacifique des différends dans la région, espèrent que le Gouvernement iranien examinera toutes nos initiatives pacifiques dans un esprit d'objectivité et de coopération, ces initiatives qui jouissent déjà de l'appui des États amis et d'autres pays, et qu'il acceptera soit d'engager des négociations bilatérales sérieuses, sans conditions préalables, soit de soumettre le conflit à la Cour internationale de Justice.

Le recours par certains à des politiques basées sur la violence et la force, au stockage d'armes interdites et au terrorisme pour répondre aux préoccupations d'équilibre politique et sécuritaire dans la région, ne doit pas constituer une alternative au dialogue ou aux effets visant à soutenir les mécanismes permettant de consolider la paix et de réaliser le développement économique et social des pays de la région. C'est la raison pour laquelle nous appuyons toutes les mesures prises par les États de la région pour protéger leur souveraineté, leur sécurité et leur intégrité territoriale.

Nous soulignons l'importance du respect intégral de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et nous estimons qu'il faut atténuer les souffrances du peuple iraquien dans le cadre de l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité.

Nous demandons aussi instamment au Gouvernement iraquien de s'acquitter pleinement de toutes ses obligations juridiques en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles relatives à la libération de tous les prisonniers de guerre et détenus qui sont citoyens du Koweït et d'autres pays et de la restitution des biens koweïtiens.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve à un tournant dangereux en raison des politiques poursuivies par le Gouvernement israélien qui renie la plupart des obligations qu'il a prises en vertu du processus de paix et au principe de l'échange de terres contre la paix, qui se fon-

dent sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces politiques sont une violation flagrante de la légitimité du droit humanitaire, de la légitimité internationale et des accords conclus entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, comme le sont les graves mesures prises par ce dernier, y compris la poursuite des activités illégales de peuplement dans le territoire palestinien et dans les autres territoires arabes occupés depuis 1967, en particulier Jérusalem; la confiscation de terres palestiniennes et la démolition de logements; le recours à de soi-disant mesures de sécurité pour user de représailles collectives; limiter la liberté de circulation et imposer un blocus économique.

Le Gouvernement des Émirats arabes unis condamne fermement toutes les mesures irresponsables qu'a prises le Gouvernement israélien et il tient à réaffirmer qu'il importe de poursuivre le processus de paix qui est la seule option possible pour garantir la stabilité et la sécurité dans la région, en dépit des obstacles et des problèmes qui se posent. Il lance un appel à la communauté internationale, notamment aux Nations Unies et aux parrains du processus de paix, pour qu'ils assument leurs responsabilités juridiques, politiques, historiques et humanitaires.

Nous saluons les efforts qu'a déployés la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique au cours de sa récente tournée dans la région et nous espérons qu'elle poursuivra ses efforts pour veiller à ce que les accords palestino-israéliens soient appliqués et que les négociations avec la Syrie et le Liban reprennent sur la base du principe de l'échange de terres contre la paix et de l'inadmissibilité des mesures unilatérales qui ne servent qu'à mettre en échec la phase finale des négociations. Nous saluons en outre les efforts inlassables que font les pays de l'Union européenne pour convaincre le Gouvernement israélien de revenir sur sa position et de respecter scrupuleusement tous ses engagements pris dans le cadre des accords de paix, ainsi que la légalité internationale, de manière à permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes à disposer d'eux-mêmes, à être rapatriés et à créer un État indépendant sur leur territoire national, avec Jérusalem pour capitale.

Dans ce même contexte, et dans la mesure où les autres parties arabes souscrivent au processus de paix comme étant le seul objectif stratégique possible, le Gouvernement israélien doit de même prendre l'engagement sérieux de mettre fin à son occupation du territoire libanais et de cesser ses attaques répétées contre ce pays, en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, et il doit également s'engager à reprendre sans condition les négociations avec la Syrie et le Liban en vue de son retrait complet du Golan arabe syrien jusqu'aux lignes de démar-

cation du 4 juin 1967, ainsi que du Sud-Liban et de l'ouest de la vallée de la Bekaa.

Les conditions requises pour rétablir la sécurité, la stabilité et une paix juste et durable dans la région sont des impératifs urgents non seulement pour Israël, mais également pour tous les pays de cette région. En conséquence, nous soulignons le droit inaliénable des peuples à résister à l'occupation et à l'agression, et nous condamnons toutes les formes de terrorisme, qu'elles visent des individus ou qu'elles soient pratiquées par des États, car le terrorisme a pour effet direct de nuire à la stabilité et à la sécurité régionales et internationales. Nous estimons en outre que le stockage des armes faisant l'objet d'une interdiction et la menace de leur emploi contre d'autres États est une autre manifestation dangereuse du terrorisme. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale et les organisations internationales compétentes à déployer les efforts nécessaires pour faire de la région du Moyen-Orient et du Golfe arabe une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, et pour exiger qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'il accepte de se soumettre au système de contrôle et de garanties établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les efforts que déploient l'ONU et les organisations régionales face aux tensions et aux conflits nationaux et régionaux, ainsi qu'à la destruction des infrastructures de développement et aux souffrances humaines qui en résultent dans certains pays en développement, n'ont pas permis d'endiguer les causes ni l'ampleur de ces problèmes. Sur le continent européen par exemple, les manifestations de préjugés ethniques et racistes persistent toujours parmi certaines factions en Bosnie-Herzégovine à cause de certains Serbes de Bosnie qui poursuivent toujours des politiques allant à l'encontre des solutions pacifiques contenues dans les accords de paix de Dayton. On observe également des situations de tension, d'insécurité et de conflit dans plusieurs régions de l'Asie et de l'Afrique, notamment en Afghanistan, en Somalie, dans la région des Grands Lacs et dans d'autres régions. Il importe donc au plus haut point de redoubler d'efforts aux niveaux régional et international en vue de trouver des solutions pacifiques et objectives à ces conflits. Nous lançons également un appel aux parties directement concernées pour qu'elles s'associent à ces efforts et initiatives visant à régler ces conflits, afin de rétablir la paix et la stabilité aux niveaux national et régional.

Les premiers résultats positifs de la mondialisation, du développement et de la croissance du commerce mondial

n'ont pas répondu aux attentes des pays soucieux d'améliorer et de consolider leur développement ou leurs politiques environnementales et sociales. Cela est particulièrement vrai dans les régions en développement et dans les pays les moins avancés qui continuent à souffrir de l'expansion de la pauvreté, du chômage et de l'analphabétisme, sans parler du fardeau de la dette extérieure, ou de la fluctuation des taux de change, de l'inégalité des flux d'investissement et d'autres problèmes graves.

La création de conditions économiques équitables et justes fondées sur le principe de la coopération nécessite les efforts conjoints des pays en développement entre eux d'une part, et des pays développés et en développement, d'autre part. Nous devons en outre tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés, notamment en augmentant plutôt qu'en diminuant l'aide publique au développement et en éliminant les barrières commerciales et les obstacles économiques existants. Cela permettrait de faciliter à ces pays le partage des responsabilités et des avantages communs. Nous appuyons également tous les efforts qui sont destinés à promouvoir et à renforcer le rôle des organisations internationales de développement, notamment l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, pour ne citer que celles-ci, en fonction de leurs mandats respectifs et dans le cadre d'une stratégie mondiale de développement global.

En cherchant à renforcer leur participation dans ces institutions régionales et internationales, les Émirats arabes unis, sous la conduite avisée de leur chef d'État, S. A. Sheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, ont réalisé quantitativement et qualitativement un grand bond en avant dans les domaines du développement, de l'économie, des affaires sociales, de l'environnement et des droits de l'homme au cours de ces 20 dernières années. Cela a contribué dans une large mesure à élargir les possibilités d'investissement, de commerce et de développement industriel et à favoriser la libéralisation des échanges commerciaux. Ainsi, le Gouvernement a continué de fournir une aide en faveur du développement à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés, y compris une assistance humanitaire et des prêts à des conditions de faveur qui ont été consentis par le Fonds de développement d'Abou Dhabi, la Société bénévole de Zayed et d'autres organisations humanitaires à objectifs multiples. Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris en vue de renforcer la contribution du secteur privé pour appuyer les activités de l'ONU, nous avons le plaisir d'annoncer que nous allons accueillir une conférence sur le rôle du secteur privé dans l'appui des activités de l'ONU, qui se tiendra à Doubaï à la mi-octobre. Ceci s'inscrit dans le droit fil de notre politique qui vise à organiser une série d'expositions et de conférences régionales et internationales multiformes dans les domaines culturel, social, économique, politique et environnemental. Toutes ces activités sont destinées à compléter les efforts déployés par l'ONU dans les divers secteurs du développement durable.

Enfin, je voudrais mettre en exergue qu'il importe d'adopter les valeurs de sécurité, de paix et de liberté qui sont autant de conditions pour nous permettre de parvenir à une meilleure entente et d'avoir une approche plus globale des questions qui influent sur notre destinée commune. Nous devons donc unir nos efforts pour bâtir un monde qui soit fondé sur le respect de la primauté du droit et de la justice, un monde où règneront la paix, la tolérance, la prospérité et le progrès.

La séance est levée à 12 h 50.